

Direction de la Recherche et de l'Ingénierie de la Formation

Secteur: Gestion & commerce

## Tronc commun

Technicien Spécialisé en Gestion des entreprises

Module: Comptabilité générale I

Partie II : Opérations courantes











**III- COMPTABILISATION:** 

## مكتب التكوين المهنئ وإنعكاش الشكفل

Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

# Sommaire Partie 2

LES OPERATIONS COURANTES Séquence I : L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS D'ACHATS ET DE **VENTES** I ) L'ENGISTREMENT DES FACTURES D'ACHAT : 1) FACTURES D'ACHAT SANS NI REDUCTIONS NI MAJORATIONS : 2) FACTURES COMPORTANT DES REDUCTIONS : 3) FACTURES COMPORTANT DES MAJORATIONS : II ) L'ENGISTREMENT DES FACTURES DE VENTE : 1-FACTURES DE VENTE SANS REDUCTIOS NI MAJORATIONS : 2-FACTURES COMPORTANT DES MAJORATIONS : SECTION 2: LES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES: I : FACTURE D'AVOIR POUR RETOUR : II : FACTURE D'AVOIR RELATIVES AUX REDUCTIONS COMMERCIALES : III : FACTURE D'AVOIR RELATIVE A L'ESCOMPTE DE REGLEMENT: SEQUENCE III LA DECLARATION DE LA T. V. A. I- GENERALITES: II-CALCUL DE LA TVA DUE:

DRIF/CDC-GC Page 1/153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

### SECTION 4: LES OPERATIONS SUR EMBALLAGES

- I. ENREGISTREMENT DES OPERATIONS SUR LE MATERIEL D'EMBALLAGE :
- II. ENREGISTREMENT DES OPERATIONS SUR LES EMBALLAGES COMMERCIAUX :

SEQUENCE 2: L'ENREGISTREMENT DES ELEMENTS COURANTS DIVERS
SECTION 1: LES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES CHARGES ET
PRODUITS

A - L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES CHARGES :

B - L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES PRODUITS

SECTION 2: L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

I- GENERALITES:

II- L'ENREGISTREMENT DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS :

SEQUENCE 3: L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX

**REGLEMENTS FINANCIERS** 

SECTION 1: LES REGLEMENTS FINANCIERS

SEQUENCE 4: LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE : LE SYSTEME CENTRALISATEUR

SECTION 1: LE SYSTEME CENTRALISATEUR

DRIF/CDC-GC Page 2 /153



## **Module M104 :** COMPTABILITE GENERALE 1 : OPERATIONS COURANTES

#### **OBJECTIF OPERATIONNEL**

**120 HEURES** 

#### **COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit :

- Maîtriser les bases de la comptabilité générale
- Tenir une comptabilité de toutes les opérations courantes Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

## **CONDITIONS D'EVALUATION**

- Individuellement
- A partir des consignes du formateur, études de cas, ouvrages de comptabilité, exposés, simulations.
- A l'aide de : pièces justificatives, plan comptable, calculatrice, CD fiscal, note circulaire de TVA, livre journal.

#### **CRITERES GENERAUX**

- Exactitudes des calculs
- Propreté des documents
- Respect des principes comptables
- Vérification appropriée du travail
- Utilisation des pièces justificatives appropriées
- Classement des pièces justificatives dans les dossiers appropriés
- Lisibilité des écritures

PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
Partie II- Tenir une comptabilité de toutes les opérations courantes	
A. Enregistrer les factures d'achat et de vente.	<ul> <li>Il s'agit de traiter et d'enregistrer les factures suivantes :         <ul> <li>Facture simple</li> <li>Facture avec réductions</li> <li>Facture avec réductions et majorations</li> <li>Facture AVOIR</li> </ul> </li> <li>Utilisation d'un tableur pour l'établissement des</li> </ul>

DRIF/CDC-GC Page 3 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

	factures
B. Comptabiliser la TVA	<ul> <li>Détermination et comptabilisation de TVA facturée</li> <li>Détermination et comptabilisation de TVA récupérable et due</li> <li>Etablissement de la déclaration de TVA et relevé de déductions</li> <li>Report dans le journal concerné, les montants de TVA</li> </ul>
C. Comptabiliser les éléments divers.	<ul> <li>Il s'agit d'enregistrer les factures concernant :</li> <li>Autres charges et produits courants</li> <li>Autres charges et produits non courants</li> <li>Immobilisations</li> <li>Emprunts</li> <li>Les salaires.</li> <li>Opérations de change</li> <li>Billets de fonds</li> </ul>
D. Comptabiliser les moyens de paiement	<ul> <li>Il s'agit d'enregistrer les opérations liées aux :</li> <li>Chèques</li> <li>Virements</li> <li>Espèces</li> <li>Effets de commerce</li> </ul>
<b>E.</b> Appliquer le système centralisateur	<ul> <li>Enregistrement des documents commerciaux dans les journaux auxiliaires correspondants</li> <li>Exactitudes des montants inscrits</li> <li>Liaison comptable dans les journaux</li> <li>Centralisation des journaux</li> </ul>
N.B. I. I. C. A. 1997 C.	

N. B. : Le module « Comptabilité Générale 1 » a été scindé en deux parties pour alléger son téléchargement :

Partie I : Concepts de base de la Comptabilité Générale

Partie II : Comptabilité des opérations courantes

DRIF/CDC-GC Page 4 /153



مكتبُ التكويُن المهنيُ وإنعسَا شالشَ غل Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

## **PARTIE II: LES OPERATIONS COURANTES**

## INTODUCTION

Durant un exercice comptable, une entreprise effectue quotidiennement de nombreuses opérations qui présentent un caractère répétitif : achats, ventes, prestations de service, règlements financiers....

Dans ce cadre, le travail comptable consiste à les enregistrer systématiquement dans les comptes appropriés de l'entreprise.

A ces opérations s'ajoutent d'autres, à caractère moins répétitif, mais toutes aussi importantes pour le bon fonctionnement de l'entreprise : acquisitions d'immobilisations, cessions d'immobilisations...

Ce sont ces opérations, appelées **Opérations Courantes**, qui seront traitées dans cette partie.

DRIF/CDC-GC Page 5 /153



## Séquence I : L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS

## D'ACHATS ET DE VENTES

#### SECTION 1: LES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES:

### **FACTURE « DOIT »**

L'enregistrement de ces opérations dans les comptes du vendeur et de l'acheteur exige au préalable l'établissement d'une facture. Celle-ci sert de pièce justificative à la comptabilité des deux partenaires économiques.

## **DEFINITIONS:**

- ◆ Facture : C'est l'état détaillé des biens ou prestations de services vendus, sur lequel sont portées les conditions et modalités de l'accord intervenu entre vendeur et acheteur. Elle est établie par le vendeur, en au moins deux exemplaires, dont un pour l'acheteur.
- ♦ Facture doit :Est une facture qui mentionne en général le montant que le client doit au fournisseur, c.-à-d. la créance du vendeur sur l'acheteur après une opération de vente.

## I L'ENGISTREMENT DES FACTURES D'ACHAT:

## 1) FACTURES D'ACHAT SANS NI REDUCTIONS NI MAJORATIONS:

Société AMAL	
Doit SALAM	
Facture N° 24	
Casa le 07/03/2020	
Montant brut des marchandises	3 500
Réglée en espèces	

## Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :



DRIF/CDC-GC Page 6 /153



## 2) FACTURES COMPORTANT DES REDUCTIONS:

Les réductions constituent des diminutions du montant de la facture. On distingue deux types de réductions : les réductions commerciales et une réduction financière.

## 2.1 RÉDUCTIONS COMMERCIALES:

Ce sont les rabais, les remises et les ristournes ; notés « R. R. R. ».

- Les rabais : accordés exceptionnellement à un client pour :
  - Pour retard de livraison,
  - Pour défaut ou non-conformité d'une commande.
- Les remises : accordées par l'entreprise à ses clients pour :
  - La qualité du client (fidélité),
  - L'importance de quantités achetées (grossiste, grand magasin...)
- ♦ Les ristournes : faites généralement à titre d'encouragement à un client qui a dépassé un certain seuil de chiffre d'affaires. La ristourne est accordée à la fin d'une période donnée (année, trimestre, semestre) compte tenu du montant total des achats pendant cette période.

## Remarque:

Les réductions commerciales se calculent successivement, c'est-à-dire les unes après les autres ou « en cascade ».

## Exemple 1:

Le 25/03/2020, la Société LA VICTOIRE a adressé à son client SALAM la facture N° 127.

Société LA VICTOIRE			
Doit SALAM	Doit SALAM		
Facture N° 127			
Casa le 25/03/2020			
Montant brut des marchandises	40 000		
Rabais 10 %	4 000		
Net commercial 1	36 000		
Remise 5 %	1 800		
Net commercial 2 ou net à payer	34 200		
Règlement à crédit de 30 jours			

DRIF/CDC-GC Page 7 /153



Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :

Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :

		25/03/2020			
6111		Achats de marchandises		34 200	
	4411		Fournisseurs		34 200
		Facture N° 127			

**N. B.** : Les rabais, remises et ristournes obtenus sur facture ne se comptabilisent pas. Seul le dernier net commercial est comptabilisé.

## 2-2: RÉDUCTION FINANCIERE: ESCOMPTE DE REGLEMENT.

C'est une réduction accordée par l'entreprise à ses clients pour règlement avant la date de l'échéance normale. L'escompte est généralement accordé pour paiement comptant et n'a rien à voir avec le prix, de marchandises ou de services, fixé auparavant.

**Remarque :** L'escompte se calcule sur le dernier « net commercial » ou sur le « prix brut » s'il n'y a pas de réduction commerciale.

Escompte = Dernier net commercial de la facture \* Taux de l'escompte.

**Exemple2**: Facture comportant des réductions commerciales et financières.

Le 30/07/2020, la Société AHLAM a adressé à son client SALAM la facture N° 315.

Société AHLAM	
Doit SALAM	
Facture N° 315	
Casa le 30/07/2020	
Montant brut des marchandises	2 600
Rabais 5 %	-130
Net commercial 1	= 2 470
Remise 10 %	-247
Net commercial 2	= 2 223
Escompte 2 %	-44,46
Net à payer	= 2 178,54
Règlement à crédit de 60 jours.	,

DRIF/CDC-GC Page 8 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :

6111		Achats de marchandises	2 223	
	4111 7386	Fournisseurs Escompte obtenu Facture N° 315.		2 178,54 44,46

## **N. B.**:

- ♦ Le dernier net commercial (avant l'escompte) est toujours enregistré en comptabilité.
- ♦ L'escompte est toujours comptabilisé comme un produit financier pour le client dans le compte
  7386 « Escomptes obtenus ».

### 3) FACTURES COMPORTANT DES MAJORATIONS:

Les majorations désignent les éléments qui s'ajoutent au montant de la facture.

Elles sont de trois types : - La T. V. A.,

- Le transport,

- Les emballages.

**Précision :** Les emballages seront traités dans la section 4 de la séquence 1.

## 3-1: LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE: T. V. A.

## A) Définition:

La T. V. A. est une taxe indirecte, de consommation, qui s'applique :

- Aux opérations de nature industrielle, commerciale, artisanale ou relevant de l'exercice d'une profession libérale, accomplies au Maroc,
- Aux opérations d'importation.

## B) Calcul de la T. V. A.:

- Montant de la TVA = Montant hors taxe \* taux de la TVA = H.T. \* t
- Montant T. C. C. (Toutes taxes comprises)=  $H.T. + T.V.A. = H.T + (H.T * t) = H.T \times (1+t)$

• H.T. = T. T. C. /(1 + t)

DRIF/CDC-GC Page 9 /153



## Les taux de la T. V. A.:

- 20 % : Taux normal :
- 14 % : Opérations de transport (à l'exception du transport ferroviaire (ONCF) soumis au taux de 20 %), électricité, thé, courtiers d'assurance...
- 10 % : Opérations de banque, de bourse, hôtelières, de restauration, carburant...
- 7 % : Fournitures scolaires, lait, eau, produits pharmaceutiques...

## **Exemples de calcul:**

• Avec un montant HT de 20 000DH, et un taux de TVA de 14 %.

Montant de la TVA = H.T. \*  $t = 20\ 000 * 14 \% = 2\ 800$ 

Montant T. C.  $C. = 20\ 000 + 2\ 800$ 

Ou bien  $= 20\ 000 * (1+0.14) = 20\ 000 * 1.14 = 28\ 000$ 

• Avec un montant TTC de 16 050 DH, et un taux de TVA de 7 %.

Montant HT = T. T. C. /(1 + t) = 16050 / (1 + 0.07) = 16050 / 1.07 = 15000

### C) Comptabilisation de la T. V. A. chez l'acheteur:

La T. V.A. est considérée comme une créance pour l'acheteur (client) à comptabiliser au débit du compte : 3455-Etat T. V.A. récupérable.(La TVA ne constitue ni une charge, ni un produit pour l'entreprise assujettie).

Pour le compte 3455, il faut distinguer :

- 34551-Etat T. V.A. récupérable sur les immobilisations (lorsque l'opération porte sur une immobilisation de la classe 2).
- 34552-Etat T. V.A. récupérable sur les charges (lorsque l'opération porte sur une charge de la classe 6).

## **Exemple**

Le 06/09/2020 : Vente de marchandises au client Omar par le fournisseur Salim, la facture porte sur les éléments suivants :

Montant brut: 80 000 DH, remise 5 %, escompte 2 %, TVA 20 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

DRIF/CDC-GC Page 10 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

## **Solution:**

SALIM		
Doit OMAR		
Facture N° A 80		
Casa le 06/09/2020		
Montant brut des marchandises	80 000	
Rabais 5 %	4 000	
Net commercial	76 000	
Escompte 2 %	1 520	
Net Financier	74 480	
TVA 20 %	14 896	
Net à payer TTC	89 376	

Pour le client OMAR, il s'agit d'un achat :

	ı	06/09/2020 —		ı
6111		Achats de marchandises	76 000	
3455		Etat T. V.A. récupérable	14 896	
	4411	Fournisseurs		89 376
	7386	Escompte obtenu		1 520
		Facture N° A 80.		

## 3-2: LE TRANSPORT: FACTURES COMPORTANT DES FRAIS DE PORT:

Les frais de transport sur achats sont enregistrés dans le compte 61425 : Transport sur Achats.

**Exemple 1 :** Le 07/08/2020, la société FALAH a reçu de son fournisseur KARAMA la facture n°168 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 60 000 DH, remise 5 %, TVA 20 %, Transport 1 000 DH, TVA/Transport 14 %. Règlement à crédit de30 jours.

DRIF/CDC-GC Page 11 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

## **Solution:**

KARAMA		
Doit FALAH		
Facture N° 168		
Casa le 07/08/2020		
Montant brut des marchandises	60 000	
Rabais 5 %	3 000	
Net commercial	57 000	
TVA 20 %	11 400	
Port	1 000	
TVA/Port 14 %	140	
Net à payer TTC	69 540	

Pour le client FALAH, il s'agit d'un achat :

	07/08/2020	i 1	
6111	Achats de marchandises	57 000	
61425	Transport/Achats	1 000	
34552	Etat T. V.A. récupérable/charges	11540	
	(11 400 + 140)		
4411	Fournisseurs		22 344
	Facture N° 168.		

**Exemple 2 :** Le 03/03/2020, la société SOUHAIL a reçu de son fournisseur SALMANE la facture n°208 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 90 000 DH, remise 2 %, TVA 20 %, Transport 1 500 DH, TVA/Transport 20 %. Règlement à crédit de30 jours.

DRIF/CDC-GC Page 12 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

## **Solution:**

SALMANE		
Doit SOUHAIL		
Facture N° 208		
Casa le 03/03/2020		
Montant brut des marchandises	90 000	
Rabais 2 %	1 800	
Net commercial	88 200	
Port	1 500	
Total H. T.	89 700	
TVA20 %	17 940	
Net à payer TTC	107 640	

Pour le client SOUHAIL, il s'agit d'un achat :

	03/03/2020		
6111	Achats de marchandises	88 200	
61425	Transport/Achats	1 500	
34552	Etat T. V.A. récupérable/charges	17 940	
4411	Fournisseurs		107 640
	Facture N° 208.		

## Remarque:

Dans le premier exemple, le taux de la TVA/Transport était de 14 %, alors que dans le deuxième exemple, le taux appliqué était de 20 %. Cette différence sera détaillée dans le paragraphe II (Factures de vente).

## II ) L'ENGISTREMENT DES FACTURES DE VENTE :

## 1- FACTURES DE VENTE SANS REDUCTIOS NI MAJORATIONS:

Société AMAL

Doit SALAM

Facture N° 24

Casa le 07/03/2020

DRIF/CDC-GC Page 13 /153



Montant brut des marchandises 3 500 Réglée en espèces

Pour la société AMAL, il s'agit d'une vente :

	0//03/2020 —		
5161	Caisses	3500	
7111	Ventes de marchandises		3 500
	Facture N° 24		

## 2- FACTURES COMPORTANT DES REDUCTIONS:

## 2-1: RÉDUCTIONS COMMERCIALES:

## Rappels:

- ♦ Les réductions commerciales se calculent successivement, c'est-à-dire les unes après les autres ou « en cascade ».
- ♦ Les rabais, remises et ristournes obtenus sur facture ne se comptabilisent pas. Seul le dernier net commercial est comptabilisé.

## Exemple 1:

Le 25/03/2020, la Société LA VICTOIRE a adressé à son client SALAM la facture N° 127.

Société LA VICTOIRE	
Doit SALAM	
Facture N° 127	
Casa le 25/03/2020	
Montant brut des marchandises	40 000
Rabais 10 %	4 000
Net commercial 1	36 000
Remise 5 %	1 800
Net commercial 2 ou net à payer	34 200
Règlement à crédit de 30 jours	

Pour la société LA VICTOIRE, il s'agit d'une vente :

DRIF/CDC-GC Page 14 /153



			25/03/2020		
3421		Clients	23,03,2020	34 200	
	7111		Ventes de marchandises		34 200
			Facture N° 127		

## 2-2: RÉDUCTIONFINANCIERE: ESCOMPTE DE REGLEMENT.

## Rappels:

♦ L'escompte se calcule sur le dernier « net commercial » ou sur le « prix brut » s'il n'y a pas de réduction commerciale.

Escompte = Dernier net commercial de la facture \* Taux de l'escompte.

• Le dernier net commercial (avant l'escompte) est toujours enregistré en comptabilité.

Exemple 1 : Facture comportant des réductions commerciales et financières.

Le 30/07/2020, la Société AHLAM a adressé à son client SALAM la facture N° 315.

Société AHLAM	
Doit SALAM	
Facture N° 315	
Casa le 30/07/2020	
Montant brut des marchandises	2 600
Rabais 5 %	-130
Net commercial 1	= 2 470
Remise 10 %	-247
Net commercial 2	= 2 223
Escompte 2 %	-44,46
Net à payer	= 2 178,54
Règlement à crédit de 60 jours.	'

Pour la société AHLAM, il s'agit d'une vente :

DRIF/CDC-GC Page 15 /153



3421 Clients 2 178,54 Escomptes accordés 44,46

7111 Ventes de marchandises Facture N° 315.

### **N. B.**:

### 3- FACTURES COMPORTANT DES MAJORATIONS:

Rappel: Il existe trois types de majorations

- **♦** La T. V. A.,
- **♦** Le transport,
- **♦** Les emballages.

**Précision :** Les emballages seront traités dans la section 4 de la séquence 1.

### 3-1: LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE: T. V. A.

## Rappel:

- Montant de la TVA = Montant hors taxe \* taux de la TVA = H.T. \* t
- Montant T. C. C. (Toutes taxes comprises)=  $H.T. + T.V.A. = H.T + (H.T * t) = H.T \times (1+t)$
- H. T. = T. T. C. /(1 + t)

## Comptabilisation de la T. V. A. chez le vendeur :

La T. V.A. est considérée comme une dette pour le vendeur (fournisseur) à comptabiliser au créditdu compte : 4455-Etat T. V.A. facturée.(La TVA ne constitue ni une charge, ni un produit pour l'entreprise assujettie).

## **Exemple**

Le 06/09/2020 : Vente de marchandises au client Omar par le fournisseur Salim, la facture porte sur les éléments suivants :

Montant brut: 80 000 DH, remise 5 %, escompte 2 %, TVA 20 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

## **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 16 /153



3421 6386

## مكتب التكوين المهنئ وإنعكاش الشكفل

#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

SALIN	Л		
Doit C	MAR		
Factur	re N° A 80		
Casa le	e 06/09/2020		
Monta	nt brut des marchandises	80 000	
Rabais	5 %	4 000	
Net co	mmercial	76 000	
Escom	apte 2 %	1 520	
Net Fi	nancier	74 480	
TVA 2	20 %	14 896	
Net à p	payer TTC	89 376	
	06/09/2020 —		
	Clients	89 376	
	Escomptes accordés	1 520	
7111	Ventes de marchandises		76 000
4455	Etat T. V.A. facturée		14 896

#### 3-2: TRANSPORT: FACTURES COMPORTANT DES FRAIS DE PORT:

Facture No A 80.

Chez le vendeur, deux cas sont à distinguer :

- ♦ Le transport est assuré par un tiers transporteur
- ♦ Le transport est assuré par l'entreprise fournisseur « Transport forfaitaire ou facturé ».

## A) Transport assuré par un tiers transporteur : « Transport débours »

Les frais de transport sont payés par le fournisseur qui va les récupérer par la suite.

De ce fait, le traitement comptable consiste en deux étapes :

Première étape : Le fournisseur comptabilise :

- Les frais de port au débit du compte « 61426 : Transport sur ventes »,
- La TVA au débit du compte 34552 : Etat, TVA récupérable sur charges,
- Le règlement au crédit du compte de trésorerie correspondant.

**Deuxième étape :** Au moment de la comptabilisation de la vente, le fournisseur récupère les frais du port en créditant les comptes 61426 et 34552.

DRIF/CDC-GC Page 17 /153



**N. B.**: Les opérations de transport de marchandises et de voyageurs sont soumises à la TVA au taux de 14 %, à l'exception du transport ferroviaire (ONCF) qui est soumis à la TVA au taux de 20 %.

## Exemple 1:

Le 05/08/2020, L'entreprise KARAMA expédie à son client FALAH des marchandises et paie en espèces, à la CTM une somme de 1 140 DH TTC dont 140 DH de TVA.

Le 07/08/2020, le fournisseur KARAMA envoie à son client FALAH la facture n°168 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 60 000 DH, remise 5 %, TVA 20 %, Transport 1 000 DH, TVA/Transport 14 %. Règlement à crédit de 30 jours.

<u>**T. A. F.**</u>: Passer les écritures chez le fournisseur KARAMA.

### **Solution:**

Ecritures comptables chez le vendeur (fournisseur) KARAMA:

## \* Première étape :

	ı	05/08/2020	i	ı
61426		Transport sur ventes	1 000	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	140	
	5161	Caisses		1 140
		Facture N°		

## \* Deuxième étape :

Facture de vente envoyée par le fournisseur KARAMA au client FALAH.

KARAMA	
Doit FALAH	
Facture N° 168	
Casa le 07/08/2020	
Montant brut des marchandises	60,000
Montant brut des marchandises	60 000
Rabais 5 %	3 000
Net commercial	57 000
TVA 20 %	11 400
Port	1 000

DRIF/CDC-GC Page 18 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

TVA/Port 14 %	140
Net à payer TTC	69 540

		0 //08/2020	i i	ı
3421		Clients	69 540	
	7111	Ventes de marchandises		57 000
	4455	Etat, TVA facturée		11 400
	61426	Transport sur ventes (*)		1 000
	34552	Etat, TVA récupérable sur charges		140
		Facture N° 168.		

07/00/0000

(\*) On peut créditer un compte de produit : 7197 Transfert de charges d'exploitation.

## B) Transport assuré par les propres moyens du fournisseur : »Transport forfaitaire »

Les frais de port sont fixés forfaitairement par le fournisseur (vendeur) et constituent un produit accessoire à comptabiliser au crédit du compte « 71276 : ports et frais accessoires facturés ».

**Remarque :** Pour la TVA sur les frais de port, on applique le taux applicable pour l'activité principale, généralement 20 %. (L'accessoire suit le principal).

**Exemple :**Le 03/03/2020, la société SOUHAIL a reçu de son fournisseur SALMANE la facture n°208 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 90 000 DH, remise 2 %, TVA 20 %, Transport 1 500 DH, TVA/Transport 20 %. Règlement à crédit de 30 jours.

### **Solution:**

SALMANE	
Doit SOUHAIL	
Facture N° 208	
Casa le 03/03/2020	
Montant brut des marchandises	90 000
Withit blut des marchandises	90 000
Rabais 2 %	1 800
Net commercial	88 200
Port	1 500

DRIF/CDC-GC Page 19 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Net à payer TTC	107 640
TVA 20 %	17 940
Total H. T.	89 700

	03/03/2020		
3421	Clients	107 640	
7111	Ventes de marchandises		88 200
71276	Ports et frais accessoires facturés		1 500
4455	Etat, TVA facturée		17 940
	Facture N° 208.		

## **SECTION 2: LES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES:**

### FACTURE « D'AVOIR »

### **DEFINITION:**

Une facture d'avoir est une facture qui permet à une entreprise d'annuler ou de corriger une facture« doit » précédemment établie.

L'émission d'une facture d'avoir à destination d'un client peut intervenir dans les cas suivants :

- Retour de marchandises ou de produits
- Oubli de réductions ou réductions supplémentaires accordées après facturation
- Retour d'emballages cosignés (voir chapitre sur les emballages).

## I: FACTURE D'AVOIR POUR RETOUR:

En cas de retour de matières premières, fournitures, marchandises ou de produits, on doit établir une facture d'avoir qui **tient compte des conditions antérieures de vente,** c'est-à-dire qu'elle doit comporter les mêmes réductions et les mêmes majorations (sauf le transport) que la facture initiale (facture doit). Comptablement, on passe l'écriture **inverse** à l'écriture initiale.

## **Exemple:**

Le 20/03/2020, la société AFKAR reçoit de son fournisseur de matières FILROC (Entreprise industrielle), la facture N° 753 suivante :

FILROC
Doit AFKAR
Facture N° 753

DRIF/CDC-GC Page 20 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Casa le 20/03/2020		
Montant brut	15 000	
Remise 2 %	300	
Net commercial 1	14 700	
Remise 5 %	735	
Net commercial 2	13 965	
TVA 20 %	2 793	
Net à payer TTC	16 758	
Règlement à crédit de 30 jours		

Le 25/03/2020, AFKAR retourne à son fournisseur FILROC le 1/3 de matières non conformes à la commande.

- Le 30/03/2020, AFKAR reçoit de FILROC la facture d'avoir  $N^{\circ}$  A - 34 suivante :

FILROC	
Société AFKAR	
Facture N° A-34	
Casa le 30/03/2020	
Montant brut	5 000
Remise 2 %	100
Net commercial 1	4 900
Remise 5 %	245
Net commercial 2	4 655
TVA 20 %	931
Net à votre crédit	5 586

T. A. F.: Passer les écritures comptables:

• Chez le client AFKAR

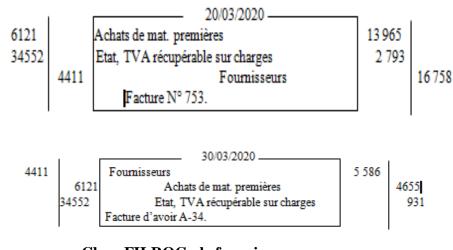
DRIF/CDC-GC Page 21 /153



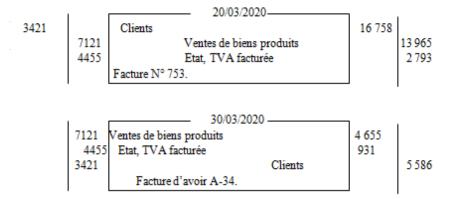
Chez le fournisseur FILROC

## **Solution:**

- Chez AFKAR : le client



## Chez FILROC: le fournisseur



## **II: FACTURE D'AVOIR RELATIVES AUX REDUCTIONS COMMERCIALES:**

Les réductions commerciales peuvent être accordées au client après l'établissement de la facture « Doit » pour différentes raisons : oubli de réductions, réductions supplémentaires,...

Dans ce cas, elles font l'objet d'une facture d'avoir et sont comptabilisées :

- Chez le client, dans les comptes de diminution d'achats : « 6119 R.R.R. obtenus sur achats de marchandises » ou « 6129 R.R.R. obtenus sur achats consommés de matières et fournitures ».
- Chez le fournisseur, dans les comptes de diminution de ventes : « 7119 R.R.R. accordés par l'entreprise» ou « 7129 R.R.R. accordés par l'entreprise ».

## Exemple:

DRIF/CDC-GC Page 22 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Le 07/08/2020 : Vente de marchandises, à crédit, par le fournisseur JAOUAD au client SAAD :

Montant brut : 50 000 DH, remise 5 %, TVA 20 %. (Facture n° 2051).

Le 10/08 : Le client SAAD demande et obtient un rabais de 10 %. (Avoir n° 580).

## T. A. F.: Passer les écritures comptables:

- Chez le client
- Chez le fournisseur
- Solution :

## - Facture n° 2051

JAOUD				
Doit SAAD				
Facture N° 2051				
Le 07/08/2020				
Montant brut	50 000			
Remise 5 %	2 500			
Net commercial 1	47 500			
TVA 20 %	9 500			
Net à payer TTC	57 000			
Règlement à crédit de 30 jours				

## Avoir n° 580

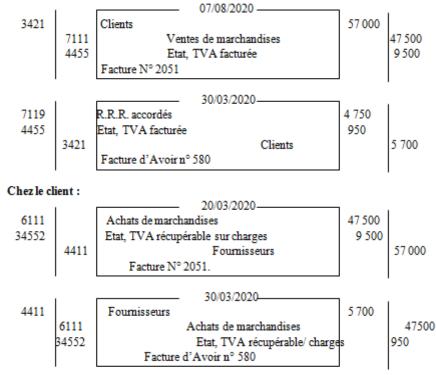
JAOUD	SAAD	
Avoir n° 580		
Le 10/08/2020		
Rabais (47 500 * 10 %)		4 750
TVA 20 %		950
Net à votre crédit		5 700

DRIF/CDC-GC Page 23 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

### Chez le fournisseur:



## III- FACTURE D'AVOIR RELATIVE A L'ESCOMPTE DE REGLEMENT:

**Rappel :** L'escompte de règlement est toujours comptabilisé (facture doit ou avoir) :

- ♦ Pour le fournisseur, au débit du compte 6386 Escompte accordé.
- Pour le client, au crédit du compte 7386 Escompte obtenu.

## Exemple:

- Le 01/03/2020, l'entreprise SALAMA reçoit de son fournisseur ANWAR (entreprise industrielle), la facture n° F-712.

Société ANWAR	
Société SALAMA	A
Facture N° F-712	
Casa le 01/03/2020	
Montant brut	14 700
Remise 10 %	1 470
Net commercial 1	13 230
Remise 5 %	661,50
Net commercial 2	12 568,50

DRIF/CDC-GC Page 24 /153



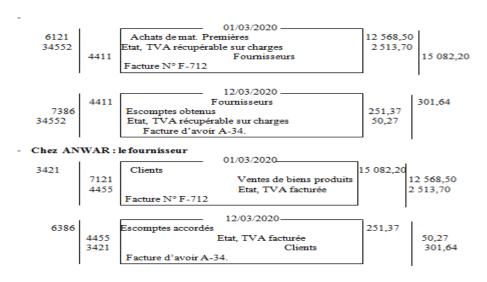
#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

TVA 20 %	2 513,70
Net à payer TTC	15 082,20
Règlement à crédit de 30 jours.	-

- Le 10/03/2020, l'entreprise SALAMA prévient son fournisseur ANWAR qu'elle veut régler la facture n° F- 712 à la fin du mois de mars à condition de bénéficier d'un escompte de règlement.
- Le 12/03/2020, TEXNORD reçoit la facture Avoir n° -27 lui accordant un escompte de 2%.

Société ANWAR	
Société SALAMA	
Avoir n° -27	
Casa le 12/03/2020	
Montant de l'escompte (2% *12 568,50)	251,37
TVA 20 %	+ 50,27
Net à votre crédit	301,64

## **Solution:**



DRIF/CDC-GC Page 25 /153



Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

## Quiz:

Cliquer sur le lien ci-dessous ou scanner le QR code avec votre Smart phone



https://qruiz.net/Q/?b972ac

DRIF/CDC-GC Page 26 /153



## SEQUENCE II LA DECLARATION DE LA T. V. A.

### 1) GENERALITES:

La déclaration de la TVA est un document qui détermine le montant de la TVA que l'entreprise doit verser à l'Etat après avoir récupéré l'ensemble de la TVA payée sur ses achats (biens et services, immobilisations).

La déclaration de la T. V. A. est établie par l'entreprise :

- Mensuellement si le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1 000 000 DH;
- Trimestriellement si le chiffre d'affaires annuel est strictement inférieur à 1 000 000 DH.

### 2) CALCUL DE LA TVA DUE:

## En général:

TVA due = TVA collectée (facturée) – TVA déductible (récupérable)

## A) Cas de la déclaration mensuelle :

- La T. V. A. due (ou crédit de T. V. A.) du mois M =
- T. V. A. collectée du mois M
- T. V. A. déductible sur immobilisations du mois M
- T. V. A. déductible sur charges du mois M
- Crédit de TVA éventuel.

### B) Cas de la déclaration trimestrielle :

- La T. V. A. due (ou crédit de T. V. A.) des mois M, M+1, M+2 =
- T. V. A. collectée des mois M, M+1, M+2
- T. V. A. déductible sur immobilisations des mois M, M+1, M+2
- T. V. A. déductible sur charges des mois M, M+1, M+2
- Crédit de TVA (éventuel).

#### **Précisions:**

- ◆ La T. V. A due est une dette à régler à l'Etat avant le 20 du mois suivant la période de déclaration.
- ◆ Le Crédit de T. V. A. est une créance sur l'Etat que l'entreprise peut récupérer au moment des déclarations postérieures.

## 3) **COMPTABILISATION:**

En cas de TVA due (déclaration mensuelle)

DRIF/CDC-GC Page 27 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

4455		Etat, TVA facturée mois M	
	34551	Etat, TVA récupérable/Immob. (Mois M)	
	34552	Etat, TVA récupérable/Charges (Mois M)	
	3456	Etat, Crédit de TVA (M-1) éventuel	
4456	I	Etat, TVA due	
	1	Suivant déclaration de M	
En cas de cr	í édit de TV	'A (déclaration mensuelle)	
	l édit de TV I	'A (déclaration mensuelle)	
		'A (déclaration mensuelle)  Etat, TVA facturée mois M	
	3456	'A (déclaration mensuelle)  Etat, TVA facturée mois M  Etat, Crédit de TVA	
En cas de cro		A (déclaration mensuelle)  Etat, TVA facturée mois M  Etat, Crédit de TVA  Etat, TVA récupérable/Immob. (Mois M)	
	3456	'A (déclaration mensuelle)  Etat, TVA facturée mois M  Etat, Crédit de TVA	
	3456 34551	A (déclaration mensuelle)  Etat, TVA facturée mois M  Etat, Crédit de TVA  Etat, TVA récupérable/Immob. (Mois M)	

## **APPLICATION:**

L'entreprise « SALAMA » vous communique les informations suivantes :

Eléments	Avril	Mai
TVA collectée	170 000	200 000
TVA déductible sur immobilisations	50 000	70 000
TVA déductible sur charges	90 000	80 000
Crédit de TVA	3 000	-

## **T. A. F.**:

- 1) Etablir la déclaration de TVA du mois de mai.
- 2) Comptabiliser cette déclaration
- 3) Comptabiliser le paiement de la T. V. A. due du mois de mai effectué le 19/06 par chèque bancaire n° A9.

## **Solution:**

## 1) Déclaration de TVA du mois de mai :

TVA collectée de Mai	200 000
TVA déductible sur immo de Mai	- 70 000
TVA déductible sur charges de Mai	- 80 000

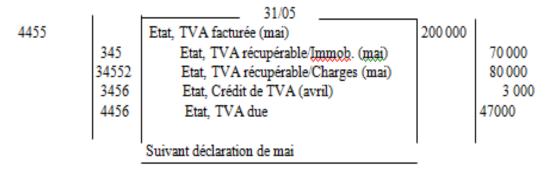
DRIF/CDC-GC Page 28 /153



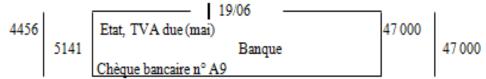
#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Crédit de TVA d'Avril	- 3000
TVA DUE A PAYER	= 47 000

## 2) Comptabilisation de la déclaration :



## 3) Comptabilisation du paiement :



### **SECTION 4: LES OPERATIONS SUR EMBALLAGES**

## **GENERALITES:**

Les emballages sont des objets destinés à contenir des produits ou des marchandises pour assurer leur présentation, leur conservation ou leur transport.

Il existe deux grandes catégories d'emballages :

- ♦ Le matériel d'emballage : Objet réservés au logement (servant à contenir) ou au conditionnement des matières, produits ou marchandises manutentionnés dans l'entreprise et qui restent à la disposition de celle-ci pour ses **besoins internes.** Ces objets ne sont pas destinés à être livrés aux clients. Exemple : Les congélateurs, les tonneaux, les cuves...
- ♦ Les emballages commerciaux : Objets destinés à contenir les produits ou les marchandises et livrés à la clientèle en même temps que leur contenu. Ce sont des emballages destinés à la clientèle.

Suivant l'usage qui en est fait, on distingue trois sortes d'emballages commerciaux :

- Les emballages perdus,
- Les emballages récupérables,

DRIF/CDC-GC Page 29 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

- Les emballages mixtes.

### III. ENREGISTREMENT DES OPERATIONS SUR LE MATERIEL D'EMBALLAGE :

Sur le plan comptable, le matériel d'emballage est considéré comme une immobilisation corporelle. L'acquisition de ces emballages est enregistrée au compte « 2332 Matériel et Outillage ».

### **EXEMPLE:**

Le 15/04/2020, l'entreprise « Huilerie Moderne » achète une grande citerne, pour stocker l'huile d'olive, à 50 000 DH (H.T), T.V.A 20%, Facture n° 60.

Règlement à crédit de 2 mois.

### **Solution:**

## **Chez Huilerie Moderne:**

I		15/04/2020		
2332		Matériel et outillage	50 000	
34551		Etat, T.V.A. récupérable sur immobilisations	10 000	
	4481	Dettes sur acquisitions d'immobilisations		60 000
		Facture n° 60		

## IV. ENREGISTREMENT DES OPERATIONS SUR LES EMBALLAGES COMMERCIAUX :

### A) LES EMBALLAGES PERDUS:

### 1- Définition :

Ce sont des emballages destinés à être livrés au client avec leur contenu. Ils ne sont pas récupérés.

## 2- Comptabilisation:

## 4.1 Achat d'emballages perdus

## **Exemple:**

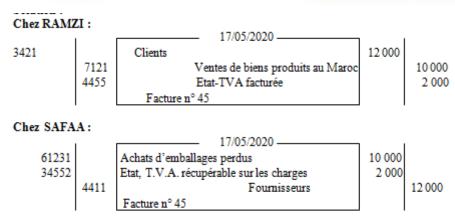
Le 17/05/2020, l'entreprise SAFAA achète auprès de son fournisseur RAMZI, 10 000 bouteilles en plastiques vides, au prix de 1,00 DH chacune, TVA 20 %, Facture n° 45, Règlement à crédit de 3 mois.

### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 30 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail



## 4.2 Emballages perdus facturés globalement avec les marchandises ou les produits

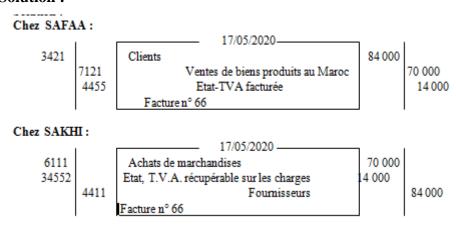
Dans ce cas, l'emballage perdu est un accessoire de la marchandise vendue. Son prix est inclus dans celui de la marchandise.

Il n'y aura donc pas de comptabilisation séparée des emballages perdus. Le prix mentionné dans la facture concerne la marchandise présentée dans son emballage.

### **Exemple:**

Le 20/05/2020, l'entreprise SAFAA vend à son client SAKHI, 7 000 bouteilles de jus d'orange (1 litre chacune), au prix d'de 10,00 DH chacune (la valeur des emballages est intégrée dans le prix de vente), TVA 20 %, Facture n° 66, Règlement à crédit de 2 mois.

#### **Solution:**



## 4.3 Ventes d'emballages perdus achetés auparavant

L'entreprise peut vende ses emballages perdus en les portant sur une facture séparée. Dans ce cas, ils feront l'objet d'une comptabilisation à part.

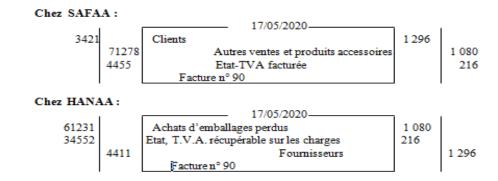
### **EXEMPLE:**

DRIF/CDC-GC Page 31/153



Le 10/11/2020, l'entreprise SAFAA décide de vendre 900bouteilles vides qu'elle a achetées auparavant, à la société HANAA, au prix unitaire de 1,20 DH, TVA 20 %, Facture n° 90, Règlement à crédit de 2 mois.

#### **Solution:**



### B) LES EMBALLAGES RECUPERABLES:

## 1- Définition:

Ce sont des emballages qui peuvent être utilisés plusieurs fois. L'entreprise les prête à ses clients, qui peuvent les conserver provisoirement, pour pouvoir enlever les marchandises et produits.

Les emballages récupérables sont subdivisés en :

- ♦ Emballages **récupérables identifiables :** emballages commerciaux qui peuvent être identifiés unité par unité grâce à un numéro d'immatriculation ou un code par exemple.
- ♠ Emballages récupérables non identifiables : emballages non reconnaissables unité par unité (qui se ressemblent). On ne peut pas les distinguer. Exemple : Bouteilles en verre, Bouteilles de gaz...

## 2- Les opérations d'achat des emballages récupérables :

## 2.1 L'achat des emballages récupérables identifiables :

Ils sont traités comme des immobilisations. Leur achat est comptabilisé au compte « 2333 Emballage récupérable identifiable ».

## **Exemple:**

Le 07/05/2020, l'entreprise MARABLE achète 5 conteneurs immatriculés pour transporter le blé, auprès de la société METASUD au prix unitaire de 30 000 DH. TVA 20 %. Facture n° 325.Règlement à crédit de 3 mois.

**N.B**: Les conteneurs sont fabriqués par la société METASUD.

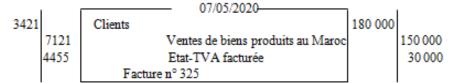
### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 32 /153

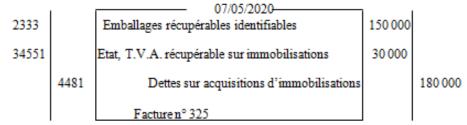


#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Chez METASUD:



#### Chez MARABLE:



## 2.2 L'achat des emballages récupérables non identifiables :

Leurs achats sont comptabilisés au compte 61232.

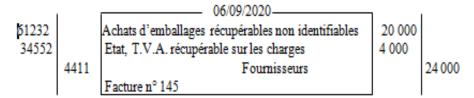
### **Exemple:**

Le 06/09/2020, l'entreprise SARAH achète 1 000 caisses qui servent à livrer la marchandise. Prix unitaire 20 DH, TVA 20 %. Facture n° 145. Règlement à crédit.

Travail demandé: Passer l'écriture nécessaire chez SARAH.

### **Solution:**

### Chez SARAH:



## 3- Les opérations sur les emballages récupérables consignés :

Consigner un emballage consiste à le prêter à un client moyennant une somme d'argent déposée comme garantie chez le fournisseur.

Cette somme ne sera remboursée au client qu'après la restitution de l'emballage prêté dans un délai normal et en bon état.

Dans une opération de consignation, le fournisseur reste propriétaire des emballages.

Toutefois, il arrive que le client garde définitivement l'emballage consigné et en devient propriétaire. En contrepartie, le fournisseur conserve le montant de la consignation.

DRIF/CDC-GC Page 33 /153



## 3.1 L'opération de consignation :

Le montant de la consignation est un dépôt de garantie. Généralement, il n'est soumis pas à la T.VA du fait que ce n'est qu'un prêt.

## Exemple:

Le 10/1/2020, l'entreprise RAZANA vend des marchandises à l'entreprise JANAT et lui consigne 100 caisses à 32 DH l'une, à retourner avant le 25/01/2020 :

Entreprise RAZANA		
-	Entreprise JANAT	
Facture N° 42		
Casa le 10/01/2020		
Montant brut H. T.		4 800
TVA 20 %		960
		5 760
100 caisses consignées	3	3 200
Net à payer		8 960

## **Solution:**

Chez l'entreprise RAZANA, fournisseur

10/01/2020						
3421		Clients		8 960		
	7111		Ventes de marchandises		4 800	
	4425		Clients-dettes pour emballages		3 200	
			et matériels consignés			
	4455		Etat, TVA facturée		960	
		Facture N° 42				

## - Chez l'entreprise JANAT, le client :

		10/01/2020	ı	
6111		Achats de marchandises	4800	
3413		Fournisseurs-créances pour matériel	3 200	
		et emballages à rendre		
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	9 60	
	4411	Fournisseurs		8 960
		Facture N° 42		

## Remarque:

DRIF/CDC-GC Page 34 /153



Dans la pratique, les entreprises peuvent soumettre à la T.V.A. les emballages consignés (par crainte de non retour).

## Exemple:

Le 15/1/2020, l'entreprise RAZANA envoie la facture n° 64 à l'entreprise RYAD. Elle lui consigne 90 caisses pour 15 jours.

Entreprise RAZANA				
Entreprise RYAD				
Facture N° 64				
Casa le 15/01/2020				
Montant brut H. T.	3 800			
90 caisses consignées à 32 DH l'une	2 880			
Montant HT	6 680			
TVA 20 %	1 336			
Net à payer	8 016			

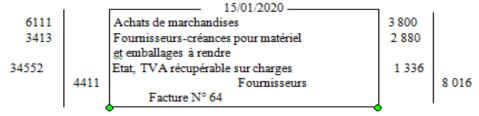
#### **Solution:**

Chez l'entreprise RAZANA, fournisseur

3421		Clients	13/01/2020	8 016	
	7111		Ventes de marchandises		3 800
	4425		Clients-dettes pour emballages et matériels consignés		2 880
	4455		Etat, TVA facturée		1 336
		Facture N° 64			

15/01/2020

#### Chez l'entreprise RYAD, le client :



## 3.2 L'opération de reprise des emballages consignés :

## a) La reprise des emballages au prix de consignation :

Lorsqu'un client rend, dans un délai normal et en bon état, les emballages consignés à son fournisseur, ce dernier lui rembourse, en principe, le montant de la consignation.

L'opération est financièrement neutre, elle n'engendre ni produit ni charge.

## Exemple 1 : Cas où la consignation n'est pas soumise à la TVA :

Le 18/01/2020, l'entreprise JANAT retourne à l'entreprise RAZANA, les caisses consignées le 10/01/2020, à leur prix de consignation. Ce jour, RAZANA lui remet la facture d'avoir A-26 :

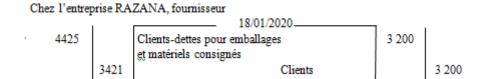
DRIF/CDC-GC Page 35 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Entreprise RAZANA	
Entreprise JANAT	
Facture d'avoir A-26	
Casa le 18/01/2020	
Retour de caisses consignés 100 * 32	3 200
Net à votre crédit	3 200

#### **Solution:**



#### Chez l'entreprise JANAT, le client :

		18/01/2020	1	
4411		Fournisseurs	3 200	
-	3413	Fournisseurs-créances pour matériel		3 200
		gt emballages à rendre		
		Facture d'avoir A-26		

#### Exemple 2 : Cas où la consignation est soumise à la TVA :

Le 28/01/2020, l'entreprise RYAD retourne à l'entreprise RAZANA, les 90 caisses consignées le 15/01/2020, à leur prix de consignation. Le même jour, RAZANA lui remet la facture d'avoir A-44

Entreprise RAZANA	
Entreprise RYAD	
Facture d'avoir A-44	
Casa le 28/01/2020	
Retour de caisses consignés 90 * 32	2 880
TVA 20 %	+ 576
Net à votre crédit	3 456

#### **Solution:**

Chez l'entreprise RAZANA, fournisseur

DRIF/CDC-GC Page 36 /153



•			
$C^{*}_{-} = 1$		ロムクムなし	fournisseur
Chez i	entreprise	KAZANA.	Iournisseur
	1		

		28/01/2020	1	
4425		Clients-dettes pour emballages	2 880	
		et matériels consignés		
4455		Etat, TVA facturée	576	
	3421	Clients		3 456
		Facture d'avoir A-44		

#### Chez l'entreprise RYAD, client :

		28/01/2020	1	
4411		Fournisseurs	3 456	
	3413	Fournisseurs-créances pour matériel		2880
		et emballages à rendre		
	34552	Etat, TVA récupérable sur charges		576
		Facture d'avoir A-44		

#### b) La reprise des emballages à un prix inférieur à celui de la consignation

Dans le cas de non respect du délai de restitution ou des dommages causés sur les emballages, le fournisseur reprend les emballages à un prix inférieur au prix de consignation. La différence entre le prix de consignation et le prix de reprise constitue :

- Pour le fournisseur, un boni (produit) enregistré dans le compte « 71275 Bonis sur emballages consignés ».
- Pour le client, un mali (charge) enregistré dans le compte « 61317 Malis sur emballages rendus ».

#### Exemple 1 : Cas où la consignation n'est pas soumise à la TVA :

Le 18/01/2020, on suppose que l'entreprise JANAT retourne à l'entreprise RAZANA, les 100 caisses consignées le 10/01/2020, à un prix inférieur au prix de consignation et reçoit la facture d'avoir A-26:

Entreprise RAZANA				
Entreprise JANAT				
Facture d'avoir A-26				
Casa le 18/01/2020				
Retour de 100 caisses reprises à 24	2 400			
TVA sur mali 800 * 20 %	- 160			
Net à votre crédit	2 240			
Prix de consignation – Prix de reprise = $(100 * 32) - (100 * 24)$				
= 800				

#### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 37 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Chez l'entreprise RAZANA, fournisseur

		18/01/2020		
4425		Clients-dettes pour emballages	3 200	
		et matériels consignés		
	3421	Clients		2 2 4 0
	71275	Bonis sur reprises		800
		d'emballages consignés		
		Etat, TVA facturée		160
		Facture d'avoir A-26		

#### Chez l'entreprise JANAT, le client :

	18/01/2020 —		
	Fournisseurs	2 240	
	Malis sur emballages rendus	800	
	Etat, TVA récupérable sur les charges	160	
3413	Fournisseurs-créances pour matériel		3 200
	et emballages à rendre		
	Facture d'avoir A-26		
		Fournisseurs Malis sur emballages rendus Etat, TVA récupérable sur les charges Fournisseurs-créances pour matériel et emballages à rendre	Fournisseurs 2 240 Malis sur emballages rendus 800 Etat, TVA récupérable sur les charges 160 Fournisseurs-créances pour matériel et emballages à rendre

#### Exemple 2 : Cas où la consignation est soumise à la TVA :

Le 28/01/2020, on suppose que l'entreprise RYAD retourne à l'entreprise RAZANA, les 90 caisses consignées le 15/01/20, à un prix inférieur au prix de consignation et reçoit la facture d'avoir A-44

Entreprise RAZANA	
Entreprise RYAD	
Facture d'avoir A-44	
Casa le 28/01/2020	
Retour de 90 caisses reprises à 24	2 160
TVA 20 %	+ 432
Net à votre crédit	2 592
Prix de consignation – Prix de reprise = (90 * 3)	2) – (90 * 24)
= 720	

**Solution:** 

DRIF/CDC-GC Page 38 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Chez l'entreprise RAZANA, fournisseur :

		28	3/01/2020 —		
4425		Clients-dettes pour em	ballages	2 880	
		et matériels consignés			
4455		Etat, TVA facturée		432	
	3421		Clients		2 592
	71275		Bonis sur repris		720
			d'emballages consignés		
		Facture d'avoir A-44			

#### Chez l'entreprise RYAD, client :

	ı	28/01/2020	1	
4411		Fournisseurs	2 592	
61317		Malis sur emballages rendus	720	
	3413	Fournisseurs-créances pour matériel et emballages à rendre		2 880
	34552	Etat, TVA récupérable sur charges		432
		Facture d'avoir A-44		

#### 3.3 Le non-retour des emballages récupérables consignés :

Les emballages consignés peuvent ne pas être retournés dans les cas suivants :

- Si le client décide de les conserver et les utiliser pour ses propres besoins,
- Si le délai de restitution est dépassé,
- Si les emballages ont été détruits...

L'opération de consignation se transforme, alors, en vente pour le fournisseur et en achat pour le client.

# Exemple 1 : Le non-retour des emballages récupérables consignés : Cas où la consignation n'est pas soumise à la TVA :

On suppose que l'entreprise JANAT conserve 50 caisses consignées le 10/01/2020. RAZANA lui remet, le 10/02/2020 la facture Doit n° 70 suivante :

Entreprise RAZANA			
Doit JANAT			
Facture n° 70			
Casa le 10/02/2020			
TVA sur 50 caisses consignées à 32 DH l'une et non restituées :			
(50 * 32) * 20 %	320		
Net à payer	320		
Parmi les 50 caisses conservées, 10 sont totalement abimées.			

#### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 39 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

1		10/02/2020		
4425		Clients-dettes pour emballages	1 600	
		et matériels consignés	320	
3421		Clients		
	71278	Autres ventes et produits		1 600
		accessoires.		
	4455	Etat, TVA facturée		320
		Facture n° 70		
Chez l'entre	Chez l'entreprise JANAT, le client :			
1		18/01/2020		I
61232		Achats d'emballages récupérables non identifiable	es 1 280	
6587		Autres charges non courantes de l'exercice	320	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	320	
	3413	Fournisseurs-créances pour matériel		1 600
		et emballages à rendre		
	4411	Fournisseurs		320
		Facture n° 70		

Achat d'emballages récupérables non identifiables : 40 caisses × 32 DH = 1 280 Dh.

Emballages détruits : 10 caisses ×32 DH <sub>=</sub>320 Dh.

# Exemple 2 : Le non-retour des emballages récupérables consignés : Cas où la consignation est soumise à la TVA :

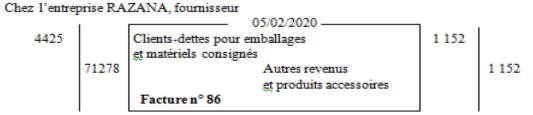
Le 28/01/2020, on suppose que l'entreprise RYAD prévient son fournisseur RAZANA qu'il veut conserver 36 caisses consignées (24 caisses pour les utiliser, 12 caisses parce qu'elles sont détruites).

RAZANA lui envoie le 05/02/2020, la facture Doit n° 86 :

Entreprise RAZANA	
Doit RYAD	
Facture n° 86 Casa le 05/02/2020	
36 caisses à 32 DH l'une	1 152

N. B.: La TVA est déjà contenue dans la facture précédente relative à la consignation.

### **Solution:**



DRIF/CDC-GC Page 40 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Chez l'entreprise RYAD, client :

61232		05/02/2020 Achats d'emballages récupérables non identifiables	768	
6587		Autres charges non courantes de l'exercice	384	
	3413	Fournisseurs-créances pour matériel		1 152
		gt emballages à rendre		
		Facture n° 86		

Achat d'emballages récupérables non identifiables : 24 caisses×32 DH \_768 Dh.

Emballages détruits : 12 caisses ×32 DH <sub>=</sub>384 Dh.

#### Remarque:

Les emballages à usage mixte sont destines à être utilises comme emballages perdus ou comme emballages récupérables. Dans le 1<sup>er</sup> cas leur comptabilisation sera identique à celle des emballages perdus. Dans le 2<sup>eme</sup> cas leur comptabilisation suivra les mêmes règles que celles appliquées aux emballages récupérables.

DRIF/CDC-GC Page 41 /153



Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

# **SEQUENCE 2:** L'ENREGISTREMENT DES ELEMENTS COURANTS DIVERS

#### **SEQUENCE 2:**

# SECTION 1: LES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES CHARGES ET PRODUITS

En plus des achats de marchandises, de matières et fournitures, l'entreprise supporte de nombreuses autres charges : loyers, frais d'entretien, impôts et taxes, charges d'intérêts...

Egalement, les ventes de marchandises ou de biens produits ne constituent pas les seuls produits pour l'entreprise.

#### <u>A – L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES CHARGES :</u>

#### I- LES CHARGES D'EXPLOITATION:

#### 1-1- LES ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET DE FOURNITURES:

a) Les achats non stockes de matières et de fournitures :

**Exemple**: Les opérations suivantes ont été effectuées par l'entreprise SADIK pendant le mois de mai 2020 :

- Le 6/5/2020 : Règlement en espèces de la quittance d'électricité du mois d'avril 2020. Montant HT 3 200 DH, TVA 14 % (pièce de caisse n° 29).
- Le 15/5/2020, Règlement en espèces de la quittance d'eau du mois de mars 2020, Montant HT1 700 DH, TVA 7 %(pièce de caisse n° 30).
- Le 21/5/2020, Règlement, par chèque bancaire n° 315226 du gasoil consommé par les véhicules de l'entreprise. Montant HT : 7 600 DH, TVA 10 %.
- Le 29/5/2020, Réception de la facture n° 20 du papetier concernant l'achat de chemises et du papier.Montant HT : 2 000 DH, TVA 20 %.

#### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 42 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

		06/05/2020	_	
61251		Achats de foumitures non stockables	3 200	
34552	1	Etat, TVA récupérable sur charges	448	
	5161	Caisses		3 648
		Quittance d'électricité d'avril, PC 29.		
		15/05/2020	_	
61251		Achats de foumitures non stockables	1 700	
34552	1	Etat, TVA récupérable sur charges	119	
	5161	Caisses		1819
		Quittance d'eau de mars, PC 30.		
	1	21/05/2020 —	$\dashv$	
61251	1	Achats de fournitures non stockables	7 600	
34552	1	Etat, TVA récupérable sur charges	760	
	5141	Banques		8 3 6 0
	1	Chèque bancaire n° 315226		
	1	29/05/2020		
61254	1	Achats de fournitures de bureau	2 000	
34552	1	Etat, TVA récupérable sur charges	400	
	4411	Fournisseurs		2 400
		Facture n° 20		

N. B.: L'achat du petit outillage et du petit équipement de faible valeur, d'un usage limité dans le temps et d'un renouvellement fréquent, est enregistré dans le compte 61253 (tournevis, marteau, scies à métaux...).

#### b) Les achats de travaux, études et prestations de services :

Le compte 6126 regroupe les achats incorporés directement à la production des travaux, ouvrages et produits (factures de sous-traitance).

#### c) Les achats matières et fournitures des exercices antérieurs :

Le compte 6128 regroupe les achats de matières et fournitures des exercices antérieurs.

#### 1-2- LES AUTRES CHARGES EXTERNES

Les postes 613/614 enregistrent toutes les charges externes autres que les achats revendus ou consommés par l'entreprise.

#### **EXEMPLES:**

Durant le mois de juin 2020, l'entreprise MANAR a effectué les opérations suivantes :

- -Le 4/6, Règlement du loyer du magasin par chèque bancaire n° 5239 : 3 000 DH.
- Le 5/6, Règlement par chèque bancaire n° 5240 d'une redevance de crédit-bail : Montant H.T. 5 000 DH, T.V. A. 20 %.
- Le 7/6, Règlement en espèces (PC n° 51) des frais de réparation d'une photocopieuse : 420 DH (T.T.C.), T. V. A 20 %.
- Le 9/6, Paiement par chèque bancaire n° 5241 de la prime d'assurance : 16 644 DH.

DRIF/CDC-GC Page 43 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

- -Le 11/6, Règlement par chèque bancaire n° 5242, à l'expert comptable RACHAD, la note d'honoraires relative au mois de mai : montant H.T. 5 000 DH, T. V. A 20 %.
- -Le 13/6, Paiement par chèque bancaire n° 5243 de la redevance annuelle pour brevet  $10\,000$  DH, TVA  $20\,\%$ .
- Le13/6, Règlement, par chèque bancaire n° 5244, de l'abonnement semestriel à une revue scientifique 600 DH.
- Le 14/6, Réception de la facture n° 50 du cabinet BADR, d'un montant H.T. de 15 000 DH, T. V.
   A. 20 %, pour une étude du marché réalisée par ce cabinet.
- Le16/6, Réception de la factured'avoir n°A-20 du cabinet BADR, accordant un rabais de 2 000 DH(H.T.), après réclamation pour non respect d'une clause du contrat relatif à l'étude de marché.
- Le 17/6/N, Paiement, par chèque bancaire n° 5245, de la facture n° 115 relative au transport du personnel, montant H.T 3 000 DH, T.V.A 14%.
- Le 19/6, Paiement par chèque bancaire n° 5247, de la note d'hôtel relative à une réception organisée par l'entreprise, 2 200 DH (T.T.C.), T.V.A.10% (non récupérable).
- Le 20/6, Paiement, par chèque bancaire n° 5248, d'une annonce publicitaire  $2\,500$  DH (H.T.), T.V.A. 20%.
- Le 22/6, Achat en espèces (PC n°53) detimbres postaux 200 DH.
- Le 25/6, Règlement, par chèque bancaire n°5250, de la facture de téléphone 1 200 DH dont T.V.A. au taux de 20%.
- Le 26/6, Règlement par chèque bancaire n° 5251, de la cotisation à la C.G.E.M. 1 500 DH.

#### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 44 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

	04/06	_	
6131 5141	Locations et charges locatives Banque Chèque bancaire n° 5239 : -05/06	3 000	3 000
6132 34552 5141	Redevances de crédit-bail Etat, TVA récupérable sur les charges  Banque Chèque bancaire n° 5240	5 000 1 000	6 000
6133 34552 5161	Entretien et réparations Etat, TVA récupérable sur les charges  Caisses PC n° 51	350 70	420
6134 5141	Primes d'assurances  Banque Chèque bancaire n° 5241	16 644	16 644
6136 34552	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires Etat, TVA récupérable sur les charges Banque Chèque bancaire n° 5242	5 000	6 000
6137 34552 5141	Redevances pour brevets Etat, TVA récupérable sur les charges Banque Chèque bancaire n° 5243	10 000 2 000	12 000
6141 5141	Etudes, recherches et documentation Banque Chèque bancaire n° 5244	600	600
6141 34552 4411	Etudes recherches et documentation Etat, TVA récupérable sur les charges Fournisseur Facture n° 50 du cabinet BADR	15000 3000	18000
4411 6149 34552	Fournisseur  R.R.R. O. /autres charges externes  Etat, TVA récupérable sur les charges Facture d'avoir n°20 du cabinet BADR  17/06	2400	2000 400
6142 34552 5141	Transports Etat, TVA récupérable sur les chargesBanque Chèque bancaire n° 5245	3 000 420	

DRIF/CDC-GC Page 45 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

£1.40	10/06		3 420
6143	19/06	2 200	
5141	Déplacements, missions et réceptions	2 200	
	Banque (Ch) and handing a \$ 5247		2 200
6144	Chèque bancaire n° 5247  20/06		2 200
34552		2 500	
5141	Publicité, publications et relations publiques Etat, T.V.A récupérable sur les charges	500	
3141	Banque	300	
	chèque bancaire n° 5248		3 000
61451	22/06 ————————————————————————————————————		3 000
5161	Frais postaux	200	
3101	Caisses	200	
	P.C.n° 53		200
61455	25/06		200
34552	Frais de téléphone	1 000	
0.002	Etat, T.V.A récupérable sur les charges	200	
	Banque		
	Chèque bancaire n°5250		
61461	26/06		1 200
5141	Cotisations	1 500	
	Banque		
	Chèque bancaire n° 5251		1 500

#### 1-3- LES IMPOTS ET TAXES:

Les impôts et taxes à la charge de l'entreprise sont enregistrés dans le poste 616.

N. B.: Les impôts sur les résultats (IS par exemple) et la TVA ne sont pas inscrits dans ce poste.

#### Exemples:

Le 10/1/2020, la société SAMAR règle par virement bancaireles charges suivantes :

- la vignette de la voiture de service 3 000 DH.
- des timbres fiscaux 500 DH.
- taxe des services communaux800 DH

61673	Taxes sur les véhicules	3 000	
61671	Droit d'enregistrement et de timbre	500	
61611	Taxe urbaine et taxe d'édilité	800	

DRIF/CDC-GC Page 46 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

5141	Banque	4 300
	Ordre de virement n°	

#### 1-4- LES CHARGED DE PERSONNEL:

Sont enregistrées dans le poste 617.

#### 1-5- LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION:

Sont inscrites dans les comptes du poste 618 : Autres charges d'exploitation.

#### **Exemple:**

- Le 30/122020, la société ANNSAR a réglé, par virement bancaire, aux administrateurs des jetons de présence dont le montant s'élève à 9 000 DH.
- Le 31/12, elle a constaté que son client IMAM est devenu insolvable (cas courant), montant de la créance TTC 10 710 DH (dont 1 785 DH de T. V. A.).

	30/12		
6181	Jetons de présence	9 000	
5141	Banque		9 000
	Ordre de virement		
	31/12 —		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	8 925	
4456	Etat, TVA due	1 785	
3421	Clients		10 710
	Créance perdue sur IMAM		

#### II- LES CHARGES FINANCIERES

#### 2-1 LES CHARGES D'INTERET:

**Exemple :** Le 15/02/2020, l'entreprise SALHI reçoit de sa banque un avis de débit relatif à l'annuité de remboursement d'un emprunt contracté le 15/02/2019.(durée de remboursement 5 ans) :

DRIF/CDC-GC Page 47 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

			- Principal	14 000	DH	
			- Intérêts	+ 5 600	) DH	
			- T.V.A /intérêt 10%	+ <u>560 D</u>	<u>H</u>	
				= 20 160	) DH	
				20 160 DH		
		ı	15/02/2020		1	
,	1481		Emprunts auprès des établis	sements de crédit	14 000	
	6311		Intérêts des emprunts et dette	S	5 600	
	34552		Etat, T.V.A récupérable sur les	s charges	560	
		5141	Banque	_		20 160
			Avis de débit n°			

#### 2-2 LES PERTES DE CHANGE:

**Exemple:** Le 3/3/2020, l'entreprise YAKINE vend au client CAILLOT, de Paris, des marchandises, Facture n° 72 : Montant 15 000 euros.

Cours de change à cette date : 1 euro = 10,50 DH.

Le 30/5, le client Caillot règle le montant de la facture n°72 du 3/3 par virement bancaire.

Cours de change à cette date : 1 euro = 10,00 DH.

	03/03		
3421	Clients (15 000 * 10,50)	157 500	
7113	Ventes de marchandises à l'étranger		157 500
	Facture n° 72		
	30/05		
5141	Banque (15 000 * 10,00)	150 000	
6331	Pertes de change propres à l'exercice	7 500	
3421	Clients		157 500
	Avis de crédit n°		

#### 2-3 LES AUTRES CHARGES FINANCIERES

Le compte 6385 : Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement (T.V. P.) enregistre les moins values (- values) résultant des cessions des T.V. P.

Le compte 6386 : Escomptes accordés est débité lorsqu'il s'agit d'escomptes de règlement déduits des factures de vente (Facture « doit » ou d'« avoir »).

DRIF/CDC-GC Page 48 /153



#### III- LES CHARGES NON COURANTES

Ce sont des charges non ordinaires, accidentelles, supportées par l'entreprise à titre exceptionnel.

#### 3-1 LES VALEURS NETTES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES:

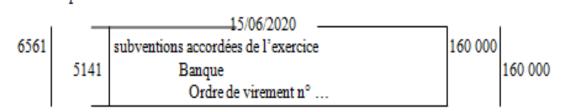
Les comptes du poste 651 enregistrent à leur débit le montant de la valeur nette d'amortissements des éléments cédés de l'actif immobilisé.

#### 3-2 LES SUENTIONS ACCORDEES:

Elles comprennent notamment les subventions accordées par l'entreprise à des filiales en difficulté et les versements à divers organismes d'intérêt général.

#### **EXEMPLE:**

Le 15/06/2020, le groupe ASWATE accorde à sa filiale RAZANE, une subvention de 160 000 DH par ordre de virement bancaire.



#### 3-3 LES AUTRES CHARGES NON COURANTES:

#### Exemple 1:

- Le 9/5/2020, la société ATLAS paie par virement bancaire une amende fiscale de 800 DH.
- Le 25/6/2020, elle accorde un don de 24 000 DH à l'association marocaine de lutte contre le cancer (ordre de virement bancaire).
- Le 8/7/2020, elle règle par chèque bancaire n°25112 un rappel d'impôts (autres que les impôts sur les résultats) 3000 DH.

#### **Solution:**

		09/05/2020		
6583		Pénalités et amendes fiscales ou pénales	800	
	5141	Banque		800
		Ordre de virement n°		
		25/06/2020 —		
65861		Dons	24 000	
	5141	Banque		24 000
		Ordre de virement n°		
		08/07/2020-		
6582		Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	3 000	
	5141	Banque		3 000
		Chèque bancaire n° 25112		
	ı			1

00/05/2020

DRIF/CDC-GC Page 49 /153

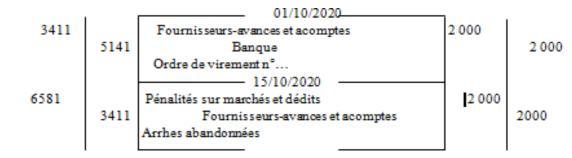


#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Exemple 2:

Le 15/10/2020, l'entreprise RAZANE refuse de prendre livraison d'une commande de marchandises et abandonne les arrhes qu'elle avait versées le 01/10/2020 par virement bancaire 2 000 DH.

#### **Solution:**



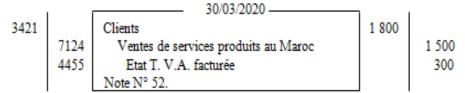
# B – L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES PRODUITS

#### I- LES PRODUITS D'EXPLOITATION:

#### 1-1- LES VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS:

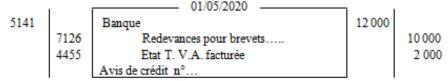
Exemple 1: Le 30/03/2020, le cabinet d'expertise comptable SONDOS adresse à son client WIFAK la note d'honoraires n° 52 : Honoraires (H.T) 1500 DH, T.V.A 20%.

#### Chez SONDOS:



**Exemple 2**: L'entreprise RAHA encaisse le 01/05/2020, par virement bancaire, une redevance annuelle pour un brevet lui appartenant 10 000 DH, TVA 20 %.

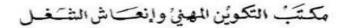
#### Chez RAHA:



**Exemple 3**: Le 02/05/2020, la société MANAR a reçu de sa banque un avis de crédit n° 1240 relatif au loyer d'un magasin appartenant à la société 7000 DH.

DRIF/CDC-GC Page 50 /153





Chez MANAR:

	02/05/2020		
5141	Banque	7 000	
71271	Locations diverses reçues		7 000
	Avis de crédit n° 1240		

#### 1-2- LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont acquises par l'entreprise auprès de l'Etat ou des collectivités locales pour lui permettre de compenser l'insuffisance du prix de vente qui lui est imposé très souvent.

Elles sont inscrites au crédit des comptes du poste 716.

La contrepartie de ces subventions se trouve dans le compte 3451 Subventions à recevoir ou dans un compte de trésorerie.

**Exemple**: Le 15/06/2020, la société NAJAH a reçu une subvention d'exploitation par ordre de virement bancaire 100 000 DH (T.V.A. 20 %).

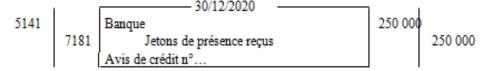
#### Chez NAJAH:

	1	15/06/2020	1 1	
5141		Banque	120 000	
7161		Subventions d'exploitation reçues		100 000
	4455	Etat T. V.A. facturée		20 000
		Avis de crédit n°	]	

#### 1-3- LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

**Exemple**: Le 30/12/2020, la société OMARI, membre du conseil d'administration de la Société NOORI a reçu 250 000 DH de jetons de présence au titre de l'année 2020, par ordre de virement bancaire.

#### Chez OMARI:



#### II- LES PRODUITS FINANCIERS

DRIF/CDC-GC Page 51/153



# 2-1- LES PRODUITS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES AUTRES TITRES IMMOBILISES

Exemples : La société SABIL a reçu, par virements bancaires :

- Le 13/05/2020, des dividendes de l'année 2019, relatifs aux titres de participation qu'elle détient dans la société KOUTOUBIA. Montant : 500 000 DH, ordre de virement n° 12547.
- Le 17/05/2020, des dividendes relatifs aux actions détenues dans la société SNAF et enregistrées dans le compte « 2581 ». Montant : 60 000 DH,ordre de virement n° 13701.

#### **Solution:**

Chez SABIL:				
5141		13/05/2020————————————————————————————————	500 000	l
	7321	Revenus des Titres de Participation Avis de crédit n°  17/05/2020		500 000
5141	7325	Banque Revenus des Titres Immobilisé Avis de crédit n°	24000	24 000

#### 2-2- LES GAINS DE CHANGE

Les gains de change définitifs sont enregistrés au crédit du poste 733.

**Exemple :** Le 15/7/2020, l'entreprise YAKINE vend au client CHARISSON, de New-YORK, des marchandises, Facture n° 102 : Montant 17 000 dollars.

Cours de change à cette date : 1 dollar = 10,00 DH.

Le 31/8, le client CHARISSON règle le montant de la facture n°102 du 15/07 par virement bancaire.

Cours de change à cette date : 1 dollar = 11,00 DH.

**Solution:** 

**Chez YAKINE** 

DRIF/CDC-GC Page 52 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

	15/07		
3421	Clients (17 000 * 10,00)	170 000	
7113	Ventes de marchandises à l'étranger		170 000
	Facture n° 102		
	31/08—		
5141	Banque (17 000 * 11,00)	187 000	
3421	Clients		170 000
7331	Gains de change propres à l'exercice		17 00
	Avis de crédit n°		

#### 2-3 LES INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

#### **Exemple**:

Le 15/07/2020, La société SAMAR reçoit, par virement bancaire, le remboursement d'une annuité sur prêt accordé à un salarié : Principal 2 000DH, Intérêts 1 200 DH (prêt remboursable sur 2 ans), T.V.A. sur intérêt : 10%.

#### Chez SAMAR:

		13/0//2020	7	
5141		Banque	3 320	
	2411	Prêts au personnel		2 000
	7381	Intérêts et produits assimilés		1 200
	4455	Etat, TVA facturée		120
		Avis de crédit n°		

15/07/2020

#### III- LES PRODUITS NON COURANTS

#### 3-1- LES PRODUITS DE CESSTION D'IMMOBILISATIONS

Les comptes du poste 751 enregistrent à leur crédit les produits de cession des éléments immobilisés.

#### Exemple:

Le 14/02/2020, la société SAMAR a cédé un matériel qu'elle avait acquis en 2018. Le prix de cession est de 40 000 DH HT, TVA 20 %. Règlement dans 2 mois.

#### Chez SAMAR:

DRIF/CDC-GC Page 53 /153



#### Chez SAMAR:

		14/02/2020—		
3481		Créances sur cessions d'immobilisations	48 000	
	7513	Produits des cessions des IC		40 000
1				
-	4455	Etat T. V.A. facturée		8 000
		Facture n°		

#### LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

Ce sont des subventions accordées à l'entreprise pour combler ou compenser ses pertes.

Elles sont inscrites au crédit des comptes du poste 756.

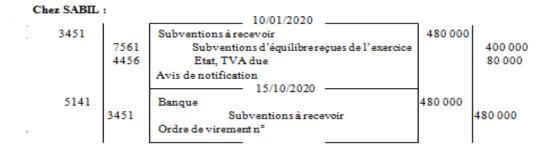
La contrepartie de ces subventions se trouve au compte 3451 subventions à recevoir ou un compte de trésorerie.

#### Exemple:

Le 10/01/2020, la société AL QODS a bénéficié d'une subvention de 400 000 DH de l'Etat, destinée à couvrir ses pertes.

Le 15/02/2020, la subvention a été reçue par ordre de virement bancaire.

#### **Solution:**



#### 3-2- LES REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les comptes du poste 757 enregistrent à leur crédit le montant des subventions d'investissement virées en produits.

#### 3-3- LES AUTRES PRODUITS NON COURANTS

- Le compte 7581 enregistre les pénalités contractuelles et les dédits au profit de l'entreprise.
- Sont enregistrés au crédit du compte 7582 les dégrèvements définitifs sur les impôts autres que les impôts sur les résultats.
- Le compte 7585 enregistre au crédit les rentrées sur les créances déjà considérées comme irrécouvrables et comptabilisées comme telles aux comptes 6182 et 6585.

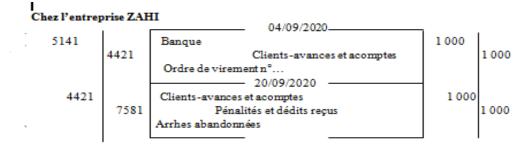
DRIF/CDC-GC Page 54 /153



#### **Exemple**:

- Le 20/09/2020, l'entreprise SALAH refuse de prendre livraison d'une commande qu'elle avait passée auprès de l'entreprise ZAHI et abandonne les arrhes qu'elle avait versées, par virement bancaire, le 04/09/2020 : 1 000 DH.

#### **Solution:**



#### **SEQUENCE 3:**

#### **SECTION 2: L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS**

#### **II-GENERALITES:**

#### **Définition:**

Les immobilisations comprennent tous les biens et les valeurs destinés à servir de façon durable (une durée supérieure à un exercice comptable, + de 12 mois) à l'activité de l'entreprise, à <u>l'exclusion</u> de ceux faisant partie du cycle d'exploitation (Clients, stocks..).

#### **Dérogation**: Les biens durables de faible valeur :

Lorsque les biens durables sont de faible valeur, les pratiques comptables autorisent leur inscription en **charge**. Ils ne sont pas comptabilisés en immobilisations.

#### Classification des immobilisations :

Le C. G. N. C. distingue 4 types d'immobilisations :

- Les immobilisations en non-valeurs (rubrique 21).
- Les immobilisations incorporelles (rubrique 22). Immobilisations autres que financières
- Les immobilisations corporelles (rubrique 23).
- Les immobilisations financières (rubrique 24/25).

#### II- L'ENREGISTREMENT DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS :

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur valeur d'entrée (valeur d'origine).

#### A) Les immobilisations en non valeurs :

DRIF/CDC-GC Page 55 /153



C'est l'ensemble des charges qui ont contribué à la création ou à la croissance de l'entreprise et qui vont profiter aux exercices ultérieurs.

#### **Application 1:**

Le 03/01/2020, la société MAHAMID a réglé, par chèques bancaires, les frais suivants :

- Les frais de constitution : 30 000 DH
- Les frais d'étude de marché et de prospection : 24 000 DH TTC, TVA 20 %.
- Les frais de publicité: 18 000 TTC, TVA 20 %.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires

	ı	03/01/2020 —	7	
2111		Frais de constitution	30 000	
2116		Frais de prospection (HT)	20 000	
2117		Frais de publicité (HT)	15 000	
34551		Etat, T.V.A récupérable sur immobilisation	7 000	
		(4000 + 3000)		
	5141	Banque		72 000
		Chèques bancaires n°		

#### **Application 2:**

Le 15/02/2020, l'entreprise RACHAD a réglé, par chèques bancaires, les frais suivants au moment de l'acquisition d'une immobilisation :

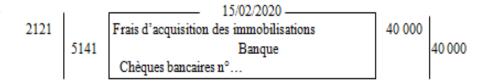
• Des droits d'enregistrement : 30 000 DH

• Des frais d'acte: 10 000 DH.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires.

#### **Solution:**



#### B) Les immobilisations incorporelles et corporelles :

#### **Définitions:**

DRIF/CDC-GC Page 56 /153



- Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans substance physique : fond commercial, brevets, logiciels, charges engagées pour le développement de certains projets,...
- Les immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, ou pour être loués à des tiers, ou à des fins de gestion internes.

#### Valeur d'entrée :

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles acquises par l'entreprise, la valeur d'entrée correspond à leur **coût d'acquisition.** 

#### Le coût d'acquisition est constitué par :

Le prix d'achat

- + Les droits de douane
- + Les impôts et taxes non récupérables
- Les réductions commerciales obtenues
  - + Les charges accessoires d'achat : Transport, frais de transit, frais de réception, assurance, transport...
- +Les frais d'installation et de montage.

**N. B.**: Ne font pas partie du coût d'acquisition :

- La TVA déductible
- Certains frais d'acquisition : droits d'enregistrement, frais d'acte, honoraires...
- Les frais financiers.

#### **Applications: Immobilisations incorporelles.**

#### **Application 1:**

La société ROSANA a engagé, durant l'exercice 2020, des frais de recherches et développement d'un montant de 60 000 DH (enregistrés au cours de l'exercice dans les comptes de charges concernés.

Le 31/12/2020, la société a décidé d'immobiliser ces charges.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires.

#### **Solution:**

DRIF/CDC-GC Page 57 /153



		31/12/2020 —		
2210		Immobilisations en recherches et développement	60 000	
	7142	Immobilisations incorporelles produites		60 000

#### **Application 2:**

Le 17/03/2020, la société ROSANA a acquis une licence de fabrication d'un produit allemand, pour 120 000 DH, règlement par virement bancaire n° 167.

Le 28/03/2020, la société a acquis un fond commercial (droit au bail), d'une valeur de 80 000 DH, Chèque bancaire n° 158.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires.

#### **Solution:**

		17/03/2020	_	
2220		Brevets, marques, droits et valeurs similaires	120 000	
	5141	Banques		120 000
		Ordre de virement n° 167		
		28/03/2020 —	-	
2230		Fond commercial	80 000	
	5141	Banques		80 000
		Chèque bancaire n° 158		
	ı		┙	l

#### **Applications: Immobilisations corporelles.**

#### **Application1:**

Le 13/05/2020, la société JAZA achète une machine-outil et reçoit la facture n° 95 comportant les éléments suivants :

Facture n° 95			
Prix d'achat	210 000		
Remise 5 %	- 10 500		
Net commercial	199 500		
Escompte 2 %	- 3 990		
Net financier	195 510		
Transport	1 500		
Frais d'installation	4 000		

DRIF/CDC-GC Page 58 /153



Assurances transport	300
Total HT	201 310
TVA: 20 %	40 262
Net à payer TTC	241 572
Réglée par chèque n° 168	

Travail demandé: Passer les écritures nécessaires.

#### **SOLUTION**

	13/05/2020			
2332	Matériel et outillage (199500 + 1500 + 4000 + 300)	205 300		
34551	Etat. TVA récupérables sur les immobilisations	40 262		
5141	Banque		241 572	
7386	Escomptes obtenus		3 990	
	Facture 95 réglée par chèque n° 168			
		]		

#### **Application 2:**

Le 10/05/2020, l'entreprise KLC a acquis un véhicule utilitaire valant 500 000 DH HT, TVA 20 %. Le règlement a été effectué par chèque bancaire n° 124568.

Le 15/05/2020, elle a acquis un véhicule non utilitaire de service (une voiture de tourisme) : montant H. T. 200 000 DH, TVA 20 %. Le règlement a été effectué par ordre de virement n° 456.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires.

#### **Solution:**

-		10/05/2020		
2340		Matériel de transport	500 000	
34551		Etat, TVA récupérable sur immobilisations	100 000	
	5141	Banques		600 000
		Chèque bancaire n° 124568		
		15/05/2020		
2340		Matériel de transport (TTC)	240 000	
	5141	Banques		240 000
		Ordre de virement n° 456		
	l		l I	

**N. B.**: La TVA sur acquisition des voitures de tourisme n'est pas récupérable.

#### C) Les immobilisations financières :

#### **Définition:**

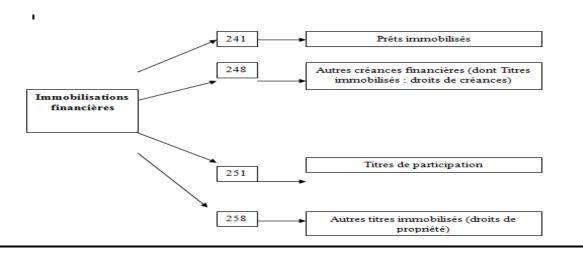
Les immobilisations financières sont des actifs financiers d'utilisation durable.

DRIF/CDC-GC Page 59 /153

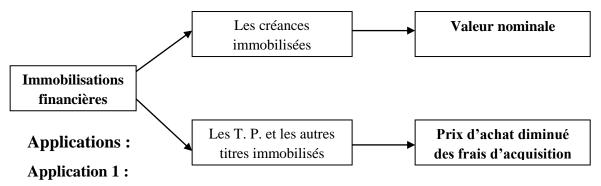


#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Typologie des immobilisations financières :



#### Valeur d'entrée des immobilisations financières :



Le 16/09/2020, la société AICHA a accordé à l'un de ses employés un prêt de 80 000 DH par virement bancaire. Ce montant est remboursable dans 3 ans.

Le 01/10/2020, elle a loué un magasin et a versé, à la conclusion du contrat, 60 000 DH (un trimestre d'avance) à titre de garantie. Règlement par chèque bancaire n° 168.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires.

#### **Solution:**



#### **Application 2:**

DRIF/CDC-GC Page 60 /153



Le 15/11/2020, pour exercer un contrôle et assurer une gestion permanente sur une importante maison de commerce « Société MOCADA» à Tanger, la société **LOTFI** achète 2 500 actions de 100 DH (totalement libérée) à 130 DH l'action par l'intermédiaire de la banque qui retient une commission de 3 250 DH (HT), TVA : 325 Dhs.

Le 20/11/2020, acquisition de 500 obligations pour effectuer un placement à long terme.

L'avis de débit n° 7291 reçu ce jour comporte ce qui suit :

Montant de la transaction	
500 obligations de 250 DH	125 000
Commission : 0,5 % x 125 000:	6 250
, ,	625
TVA/Commission: 10 % x 6 250	
Net à votre débit	131 875

#### Travail demandé:

Enregistrer l'ensemble des opérations ci-dessus au journal de la S.A « LOTFI».

#### **Solution:**

	15/11/2020		
2510	Titres de participation (2 500 x 130)	325 000	
6147	Services bancaires	3 250	
34552	Etat. TVA récupérables sur charges	325	
5141	Banque		328 575
	Avis de débit de la banque		
	20/11/2020		
2481	Titres immobilisés (droit de créance)	125 000	
6147	Services bancaires	6 2 5 0	
34552	34552 Etat. TVA récupérables sur charges		
5141	Banque		131 875
	Avis de débit 7291		

DRIF/CDC-GC Page 61/153



## **SEQUENCE 3: L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS**

#### RELATIVES AUX REGLEMENTS FINANCIERS

**SEQUENCE 3: SECTION 1: LES REGLEMENTS FINANCIERS** 

Les opérations d'achats et de ventes effectuées par l'entreprise avec ses partenaires (clients, fournisseurs, banques, Etat...) finissent par un règlement financier.

Celui-ci peut se faire en espèces, par chèques, virement... ou par l'intermédiaire des effets de commerce.

#### I- REGLEMENTS EN ESPECES OU PAR CHEQUES:

- 1- Enregistrement des opérations relatives aux règlements en espèces : Compte 5161
- ♦ Chez le fournisseur : On débite le compte « 5161 Caisses » par le crédit d'un compte de créances (34…) ou de produits (7…) ou de trésorerie (51…).
- ♦ Chez le client : On débite un compte de dettes (44...) ou de charges (6...) ou de trésorerie (51...), par le crédit du compte « 5161 Caisses ».

#### Rappel:

Le solde du compte « 5161 Caisses » est toujours débiteur ou nul.

#### **Application:**

- Le 05/04/2020, l'entreprise NAJAH a vendu des marchandises à son client SAWAB et lui a envoyé la facture suivante :

NAJAH			
Doit SAWAB	Doit SAWAB		
Facture N° 90			
Casa le 05/04/2020			
Montant brut des marchandises	1 000		
Remise 5 %	50		
Net commercial	950		
TVA 20 %	190		
Net à payer TTC	1 140		

- Le 15/04/2020, SAWAB règle la facture n° 90 en espèces.

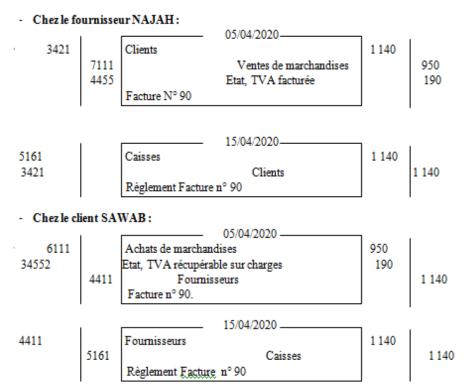
DRIF/CDC-GC Page 62 /153



#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires chez NAJAH et SAWAB.

#### **Solution:**



#### 2 Enregistrement des opérations relatives aux règlements par chèques :

Le chèque est un moyen de paiement à vue, c'est-à-dire que même si on met une date postérieure sur le chèque, le bénéficiaire peut l'encaisser à tout moment sans que l'émetteur puisse s'y opposer.

#### 2-1 Les règlements effectués par l'entreprise :

Les règlements par chèques (ou par virement) doivent être enregistrés en comptabilité dès l'émission du titre de paiement (au crédit du compte 5141 Banque), sans attendre l'avis de débit de la banque.

En effet, le chèque est un instrument de paiement à vue et la comptabilité doit en tenir compte.

#### **Application:**

Durant le mois juin, la société AHLAM a effectué les opérations suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> juin 2020 : Elle a remis le chèque n°820, au fournisseur BENADDI, pour règlement de l'achat d'un micro-ordinateur à 6 000 DH dont 1 000 DH de T. V. A.
- Le 12 juin 2020 : La société AHLAM a remis le chèque n° 822 au fournisseur de marchandises TALAL pour régler une dette de 4 500 DH.

DRIF/CDC-GC Page 63 /153



- Le 26 juin 2020 : Elle a donné à sa banque, l'ordre de virementde 3 280 DH au profit du fournisseur de marchandises ISMAILI.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires chez la société AHLAM.

#### **Solution:**

		01/06/2020		
2355		Matériel informatique	5 000	
34551		Etat, TVA récupérable sur immobilisations	1 000	
	5141	Banque		6 000
		Chèque bancaire n° 820		
		12/06/2020		
4411		Fournisseurs	4 500	
	5141	Banque		4 500
		Chèque bancaire n° 822		
		26/06/2020 —		
4411		Fournisseurs	3 280	
	5141	Banque		3 280
		Ordre de virement n°		
	ı			ı

#### 2-1 Les règlements reçus par l'entreprise :

Lors de la réception d'un chèque et avant son encaissement effectif, trois étapes peuvent être distinguées :

#### Première étape : La réception du chèque

L'entreprise peut utiliser un compte d'attente pour la période qui sépare la réception du chèque et sa remise en banque pour encaissement.

On débite, alors, le compte « 51111 Chèques en portefeuille », où sont enregistrés les chèques reçus et gardés en portefeuille (non remis à l'encaissement), et on crédite un compte de créances (34...) ou de produits (7...).

#### Deuxième étape : La présentation du chèque à l'encaissement

On débite le compte « 51112 Chèques à l'encaissement », qui enregistre à son débit les chèques remis pour être encaissés, et on crédite le compte « 51111 Chèques en portefeuille ».

#### Troisième étape : La réception de l'avis de crédit de la banque

On débite le compte « 5141 Banque » et on crédite le compte « 51112 Chèques à l'encaissement ».

**N.** B.: En cas de virement bancaire, on débite directement le compte « 5141 Banque » dès la réception d'un avis de crédit.

#### **Application:**

DRIF/CDC-GC Page 64 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

- Le 15/03/2020, l'entreprise KARAMAT (activité industrielle) envoie à son client SAFI (activité commerciale) la facture n° R145, comprenant : Montant brut : 50 000, remise 5 %, escompte 2 %, TVA 20 %.
- Le 17/03/2020, SAFI émet le chèque n° F00254 en règlement de la facture n° R145.
- Le 20/03/2020, KARAMAT présente le chèque n° F00254 à l'encaissement.
- Le 25/03/2020, KARAMAT reçoit l'avis de crédit relatif au chèque n° F00254, tenant compte d'une commission 20 DH (HT), TVA/commission 10 %.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires chez KARAMAT et chez SAFI

#### **Solution:**

#### La facture n° R 145

KARAMAT	
Doit SAFI	
Facture N° R145	
Casa le 15/03/2020	
Montant brut des marchandises	50 000
Remise 5 %	2 500
Net commercial	47 500
Escompte 2 %	950
Net Financier	46 550
TVA 20 %	9 310
Net à payer TTC	55 860

DRIF/CDC-GC Page 65 /153

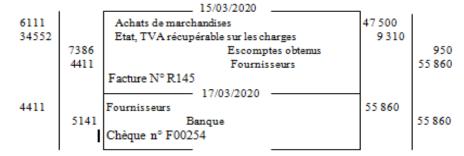


#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

#### Chez le fournisseur KARAMAT

		15/03/2020		
3421		Clients	55 860	
6386		Escompte accordé	950	
	71211	Ventes de produits finis		47 500
	4455	Etat, TVA facturée		9310
		Facture N° R145		
		17/03/2020 —		
51111		Chèques en portefeuille	55 860	
	3421	Clients		55 860
		Chèque n° F00254		
		20/03/2020 —		
51112		Chèques à l'encais sement	55 860	
	51111	Chèques en portefeuilles		55 860
		Présentation à l'encaissement du chèque n° F00254		
5141		25/03/2020	55.000	
5141	1	Banque	55 838	
6147	1	Services bancaires	20	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	2	
	51112	Chèques à l'encais sement		55 860
		Avis de crédit n°		

#### Chez le client SAFI



#### II REGLEMENTS PAR EFFETS DE COMMERCE:

#### 1- Définition :

Un effet de commerce est un titre négociable représentant une créance payable à court terme et mobilisable. Il diffère du chèque qui est un simple instrument de paiement.

L'effet de commerce a, ainsi, l'avantage d'être à la fois un instrument de paiement et un instrument de mobilisation des créances.

Les effets de commerce les plus utilisés sont :

- La lettre de change ou traite,
- Le billet à ordre.

#### 1-1 La lettre de change :

DRIF/CDC-GC Page 66 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

C'est un document par lequel un créancier appelé **tireur** donne l'ordre à son débiteur appelé **tiré**de payer à son ordre ou à l'ordre d'un tiers (bénéficiaire) une somme déterminée à une date fixée.

Le tireur : C'est le créancier qui crée la lettre de change.

Le tiré : C'est le débiteur qui doit payer la somme due à l'échéance.

Le bénéficiaire : C'est la personne qui encaissera la somme due à l'échéance (qui est dans la plupart des cas le tireur).

### 

#### MODELE DE LA LETTRE DE CHANGE NORMALISEE

#### 1-2 Le billet à ordre :

C'est un document par lequel un débiteur appelé **souscripteur**s'engage à payer une somme déterminée à une date fixe (échéance) à l'ordre d'une autre personne appelée **bénéficiaire**.

#### **BILLET A ORDRE**

DRIF/CDC-GC Page 67 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Son pour aval		BP DH
	Casablanca	
Signature,	Au	1
nom adresse	paie contre le présent bil	let
daresse	A l'ordre de	
La somme		
	Somme en toutes lettres suivie du mot	dirhams
	Souscripteur	
Valeur	Domiciliation	Timbre
		fiscale

#### 2- Le traitement comptable des effets de commerce :

#### 2-1 Création d'un effet de commerce :

La création d'un effet de commerce (l'acceptation d'une traite ou la souscription d'un billet à ordre) transforme une créance classique en une créance mobilisable et donne lieu aux écritures suivantes :

- ♦ Chez le fournisseur : On débite le compte « 3425 : Clients-Effets à recevoir » par le crédit du compte « 3421 : Clients ».
- ♦ Chez le client : On crédite le compte « 4415 : Fournisseurs-Effets à payer » par le débit du compte « 4411 : Fournisseurs ».

#### **♦ Application** :

- Le 10/05/2020, l'entreprise SALAMA a envoyé à son client OMARI la facture suivante :

SALAMA				
Doit OMARI	Doit OMARI			
Facture n° 458	Facture n° 458			
Casa le 10/05/2020				
Montant brut des marchandises	70 000			
Remise 5 %	3 500			
Net commercial	66 500			
Escompte 1 %	665			
Net Financier	65 835			
TVA 20 %	13 167			
Net à payer TTC	79 002			

- Le 15/05/2020, SALAMA tire sur OMARI la lettre de change n° 56 au 30/06.
- Le 19/05/2020, OMARI accepte la lettre de change n° 56.

DRIF/CDC-GC Page 68 /153



#### Travail demandé:

- Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise SALAMA (Entreprise industrielle). - Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise OMARI (Entreprise commerciale).

#### **Solution:**

 Chez le fourn	isseur S <i>A</i>	ALAMA 10/05/2020		
3421		Clients	79 002	
6386		Escompte accordé	665	
	71211	Ventes de produits finis		66 500
	4455	Etat, TVA facturée		13 167
		Facture N° 458		
		15/05/2020	-	
		Aucune écriture		
		19/05/2020 —	1	
3425		Clients-Effets à recevoir	79 002	
3421		Clients		79 002
		Lettre de change n° 56		
Chez le client	OMARI		-	
		10/05/2020	1	ı
6111		Achats de marchandises	66 500	
34552	7386	Etat, TVA récupérable sur les charges	13 167	665
	4411	Escomptes obtems Fournisseurs	79 002	663
	4411	Facture N° 458	79 002	
		15/05/2020		
			1	
		Aucune écriture		
		19/05/2020	1	
4411		Fournisseurs	79 002	
	4415	Fournisseurs-Effets à payer		79 002
		Lettre de change n° 56		
			J	l

#### 2-2 Circulation des effets de commerce :

Les effets de commerce, une fois qu'ils sont créés et ajoutés au portefeuille de l'entreprise, peuvent soit :

- Etre conservés jusqu'à l'échéance pour les présenter à l'encaissement,
- Ne pas être gardés jusqu'à la date de règlement (donc ils circulent). Dans ce cas, ils sont soit :
  - ♦ Endossés à l'ordre d'un créancier (généralement un fournisseur),
  - Escomptés auprès de la banque.

4

#### Endossement au profit d'un tiers :

#### **2-2.1.1 Principe:**

DRIF/CDC-GC Page 69 /153



Pour régler ses dettes, le porteur d'un effet de commerce peut le remettre à l'un de ses créanciers, avant sa date d'échéance.

Il remet l'effet après l'avoir endossé, c'est-à-dire après avoir écrit au dos (verso) de l'effet, la formule d'endossement suivante : « Veuillez payer à l'ordre de.... date, signature ».

#### A ce titre, on distingue:

- ▲ L'endosseur : C'est la personne qui transmet l'effet en faveur d'un nouveau porteur appelé (l'endossataire).
- L'endossataire : C'est le bénéficiaire de l'effet qui a été endossé à son profit.
- Le signataire : C'est le client qui a signé (accepté ou souscrit) l'effet au départ.

#### 2-2.1.2Traitement comptable:

- \* Chez l'endosseur : On débite « 4411 : Fournisseurs » et on crédite « 3425 Clients-Effets à recevoir ».
- \* Chez l'endossataire : On débite « 3425 : Clients-Effets à recevoir » et on crédite « 3421 : Clients ».
  - \* Chez le signataire : Aucune écriture.

#### **Application:**

- Le 15/09/2020, l'entreprise SANAD adresse à son client FARHAT la facture suivante :

Doit FARHAT		
Facture n° 727		
58 000		
1 160		
56 840		
11 368		
68 08		
00 00		

- Le 20/09/2020, FARHAT souscrit le billet à ordre n° 56 au 30 novembre 2020.
- Le 27/09/2020, SANAD endosse le billet à ordre n° 56 à son fournisseur KAMALI.

#### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires :

- Au journal de l'entreprise SANAD (Entreprise industrielle).
- Au journal de l'entreprise FARHAT (Entreprise commerciale).

DRIF/CDC-GC Page 70 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

- Au journal de l'entreprise KAMALI.

#### **Solution:**

Chez SANAI	D			
	ı	15/09/2020	1	ı
3421		Clients	68 208	
	71211	Ventes de produits finis		56 840
	4455	Etat, TVA facturée		11368
		Facture N° 727		
		20/09/2020 —	1	
3425	l	Clients-Effets à recevoir	68 208	
	3421	Clients		68 208
		Billet à ordre n° 56 27/09/2020		
4411		Fournisseurs	68 208	
4411			08 208	
	3425	Clients-Effets à recevoir		68 208
		Endossement du billet à ordre n° 56		
	'		_	l
C1				
Chez FARH	AT.			
	ı	15/09/2020	1	ı
6111		Achats de marchandises	56 840	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	11368	
	4411	Fournisseurs		68 208
		Facture N° 727		
		20/09/2020 —	-	
4411		Fournisseurs	79 002	
	4415	Fournisseurs-Effets à payer		79 002
		Souscription du billet à ordre n° 56		
		boasenphon da baneta ordica 30		
27/09/2020			-	
		Aucune écriture		
	l		J	
•				
Chez KAMA	LI			
27/09/2020				
3425	I	Clients-Effets à recevoir	79 002	
3425 3421			79 002	79 002
		Clients-Effets à recevoir	79 002	79 002

#### i. Escompte des effets de commerce :

#### 1. Principe:

Si l'entreprise a besoin de liquidités, elle peut céder tout, ou partie de ses effets détenus en portefeuille, à un établissement financier pour obtenir une avance de trésorerie avant leur date d'échéance. C'est l'escompte des effets de commerce.

L'escompte se définit, alors, comme l'opération qui permet au porteur d'un effet de mobiliser la créance représentée par cet effet avant son échéance.

DRIF/CDC-GC Page 71 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

En contre partie du service rendu, le banquier retiendra des frais d'escompte (agios TTC) et le bénéficiaire recevra la valeur nominale de l'effet diminuée du montant desdits agios qui contiennent :

- L'escompte commercial : l'intérêt de l'argent avancé,
- Les commissions bancaires prélevées par l'établissement financier,
- La TVA correspondante au taux de 10 %.

## 2. Traitement comptable:

Trois étapes sont à distinguer :

## Première étape : La remise à l'escompte :

Selon le plan comptable marocain : Aucune écriture.

# Deuxième étape : Réception des bordereaux d'escompte :

On débite les comptes :

- 5141 : Banques.
- 6147 : Services bancaires.
- 63115 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement.
- 34552 : Etat, TVA récupérable sur charges.

Et on crédite le compte :

• 5520 : Crédit d'escompte.

## Troisième étape : L'échéance de l'effet :

On débite le compte :

• 5520 : Crédit d'escompte.

Et on crédite le compte :

• 3425 : Clients-Effets à recevoir.

## **Précisions:**

- \* Les intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours qui séparent la date de remise à l'escompte et la date d'échéance de l'effet.
- **★** Dans la pratique, on ajoute un jour de banque.

## **Application:**

- Le 21/01/2020, l'entreprise SAFAA remet à l'escompte la lettre de change n° 67, d'un nominal de 14 000 DH, tirée sur son client SABIL au 20/03/2020.

DRIF/CDC-GC Page 72 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

- Le 23/01/2020, l'entreprise SAFAA reçoit le bordereau d'escompte comportant les éléments suivants : Taux d'intérêt 8 %, Commissions 45 DH, TVA 10 %.

### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires :

- 1) Au journal de l'entreprise SAFAA.
- 2) Au journal de l'entreprise SABIL sachant que la banque a prélevé 30 DH de commissions de domiciliation, TVA 10 %.

## **Solution:**

# 1) Chez l'entreprise SAFAA:

Bordereau d'escompte : Lettre de change n° 67					
Valeur nominale (1)		14 000,00			
Escompte: (14 000* 8 % * 59/360)		183,55			
Commissions		45,00			
Total Agios (HT)	2	28,55			
TVA 10 %		22,85			
Agios TTC (2)		251,40			
Net à votre crédit (1) – (2)		13 748,60			

# Calcul du nombre de jours :

Janvier: 10 jours (31 - 21)

21/01/2020 : Date de remise à l'escompte.

Février: 29 jours

Mars: 20 jours 20/03/2020: Date d'échéance.

Total: 59 jours

#### N. B. :

- Si on prend un jour de banque, on aura 60 jours.
- L'année commerciale compte 360 jours.

	ı	21/01/2020	7	
		Aucune écriture	1	
		23/01/2020	4	
5141		Banques	13 748,60	
6147		Services bancaires	45,00	
63115		Intérêts bancaires et sur opérations de financement	183,55	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	22,85	
1	5520	Crédit d'escompte	1	14 000,00
5520		Bordereau d'escompte 20/03/2020 Crédit d'escompte	14 000,00	
	3425	Clients-Effets à recevoir Echéance Lettre de change n° 67		14 000,00

DRIF/CDC-GC Page 73 /153



## 2) Chez l'entreprise SABIL :

Avis de d	lébit n° 19
Valeur nominale (1)	14 000,00
Commission (HT)	30,00
TVA 10 %	3,00
Total à votre débit	14 033,00
	, and the second

	ı	20/03/2020		
4415		Fournisseurs-Effets à payer	14 000	
6147		Services bancaires	30	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	3	
	5141	Banques		14 033
		Avis de débit n° 19		

### **Encaissement des effets de commerce :**

L'effet étant resté en portefeuille, lorsqu'il arrive à son échéance, l'entreprise le présente à son banquier pour encaissement.

On distingue deux étapes :

# Première étape : La remise à l'encaissement :

On débite le compte :

• 5113 : Effets à encaisser ou à l'encaissement.

Et on crédite le compte :

• 3425 : Clients-Effets à recevoir.

# Deuxième étape : Réception de l'avis de crédit :

On débite les comptes :

- 5141 : Banques.
- 6147 : Services bancaires.
- 34552 : Etat, TVA récupérable sur charges.

Et on crédite le compte :

• 5113 : Effets à encaisser ou à l'encaissement.

# **Application:**

Le 21/06/2020,1'entreprise SADOUK remet à sa banque, pour encaissement, 1'effet n° 178échéant le 30/06/2020 de 22 000 DH.

DRIF/CDC-GC Page 74 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Le 2/7/2020, elle reçoit « l'avis de crédit n° 819 » qui comporte un agio de 44,00 DH TTC (TVA 10 %).

#### **Solution:**

Avis de crédit n° 819					
Valeur nominale (1)	22 000,00				
Commission HT (44/1,1)	40,00				
TVA 10 %	4,00				
Agios TTC (2)	44,00				
Net à votre crédit (1) – (2)	21 956,00				

	ı	21/06/2020	ı	
5113		Effets à encaisser ou à l'encaissement	22 000	
	3425	Clients-Effets à recevoir		22 000
		Remise à l'encaissement de l'effet n° 178		
		02/07/2020		
5141		Banques	21956	
6147		Services bancaires	40	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	4	
	5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		22 000
		Avis de crédit n° 819		

## 3- Les incidents de paiement des effets de commerce :

A l'échéance, le tiré (ou souscripteur) peut être incapable de régler ses effets de commerce.

Selon que l'effet est encore en possession du bénéficiaire ou bien qu'il a été endossé, escompté ou remis à l'encaissement, plusieurs solutions sont envisageables :

- **♦** La prorogation d'échéance.
- **♦** L'avance de fonds.

# 3-1 La prorogation d'échéance :

La prorogation donne lieu aux écritures suivantes :

# **Chez le fournisseur (le tireur) :**

# Première étape : L'annulation de l'ancien effet :

On débite le compte :

• 3421 : Clients.

Et on crédite le compte :

• 3425 : Clients-Effets à recevoir.

DRIF/CDC-GC Page 75 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Deuxième étape : Création d'un nouvel effet, compte tenu des intérêts de retard, desfrais imputés et de la TVA :

On débite le compte :

• 3425 : Clients, Effets à recevoir.

Et on crédite les comptes :

• 3421 : Clients.

• 7381 : Intérêts et produits assimilés.

• 61671 : Droits d'enregistrement et de timbre.

• 61451 : Frais postaux.

• 4455 : Etat, TVA facturée.

#### **Précisions:**

- ◆ Les intérêts sont calculés sur le nombre de jours qui séparent l'ancienne échéance et la nouvelle échéance.
- ♦ Pour la TVA sur les intérêts de retard, on applique le taux applicable pour l'activité principale, généralement 20 %. (L'accessoire suit le principal).
- ♦ Dans la pratique, on ne crédite pas les comptes de charges, mais on crédite les comptes de transferts de charges (7197, 7397, 7597).

## Chez le tiré ou souscripteur (le client) :

## Première étape : L'annulation de l'ancien effet :

On débite le compte :

• 4415 : Fournisseurs, Effets à payer.

Et on crédite le compte :

• 4411 : Fournisseurs.

## Deuxième étape : Création du nouvel effet :

On débite les comptes :

• 4411 : Fournisseurs.

• 63115 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement.

• 61671 : Droits d'enregistrement et de timbre.

• 61451 : Frais postaux.

• 34552 : Etat, TVA récupérable sur les charges.

Et on crédite le compte :

DRIF/CDC-GC Page 76 /153



• 4415 : Fournisseurs, Effets à payer.

# **Application:**

Le 16/10/2020, la société SAKINA a souscrit à l'ordre de son fournisseur RITAJ un billet à ordre  $n^{\circ}$  147, de 15 000 DH au 15/11/2020.

Le 10/11/2020, SAKINA prévient son fournisseur RITAJ qu'il ne pourra pas honorer à son échéance du 15/11 et demande un report d'échéance.

Le 15/11/2020, RITAJ accepte, annule l'ancien effet et le remplace par un nouvel effet échéant le 18/12/2020 en tenant compte des intérêts de retard au taux de 10 %, de la récupération du prix du timbre fiscal de 30 DH et de la TVA au taux de 20 %.

La lettre de change n° 70 est acceptée le jour même.

### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires :

- 1) Au journal de la société SAKINA.
- 2) Au journal de la société RITAJ.

## **Solution:**

#### Chez SAKINA

• Nombre de jours de retard : Du 15/11 (ancienne échéance) au 18/12 (nouvelle échéance).

Novembre : 15 jours (30 –15)

Décembre: 18 jours

Total: 33 jours

• Intérêts de retard :

TVA...... 27,50 (137,50 \* 20 %)

Intérêts (TTC) ..... 165,00

DRIF/CDC-GC Page 77 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

		16/10/2020—	1 .	
3425		Clients-Effets à recevoir	15 000	
3421		Clients		15 000
		BàOn°147		
		15/11/2020		
3421		Clients	15 000	
	3425	Clients-Effets à recevoir		15 000
		Annulation du billet à ordre n° 147		
		₫° —		
3425		Clients-Effets à recevoir	15 195	
	3421 7381	Clients		15 000,50
	6167	Intérêts et produits assimilés Imp, Tax et Droits assimilés		137,50 30,00
	4455	Etat, TVA facturée		27,50
	1433	Lettre de change n° 70		27,50
Chez RITAJ			J I	
Chez Kil As		16/10/2020		
4411		Fournisseurs	15 000	
4415		Fournisseurs-Effets à payer		15 000
		Souscription B à On° 147		
		15/11/2020—		
4415		Fournisseurs-Effets à payer	15 000	
4411		Fournisseurs		15 000
		Annulation du billet à ordre n° 147		
		d°		
4411		Fournisseurs	15 000	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	137,50	
6167		Imp. Tax et Droits assimilés	30,00	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	27,50	
	4415	Fournisseurs-Effets à payer		15 195
		Lettre de change n° 70		

## 3-2 L'avance de fonds :

L'annulation d'un effet n'est pas toujours possible, surtout lorsqu'il est escompté ou endossé à un tiers. Dans ce cas, le fournisseur peut avancer les fonds nécessaires à son client (souscripteur ou tiré). Il crée ensuite un nouvel effet, dont le nominal est augmenté des frais et des intérêts de retard.

L'avance de fonds donne lieu aux écritures suivantes :

# Chez le bénéficiaire de l'effet (fournisseur-le tireur) :

# Première étape : L'avance de fonds:

On débite le compte :

• 3421 : Clients.

Et on crédite:

• Un compte de trésorerie.

**Deuxième étape : La Création d'un nouvel effet,** compte tenu des intérêts de retard, desfrais imputés et de la TVA :

DRIF/CDC-GC Page 78 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

On débite le compte :

• 3425 : Clients, Effets à recevoir.

Et on crédite les comptes :

• 3421 : Clients.

• 7381 : Intérêts et produits assimilés.

• 61671 : Droits d'enregistrement et de timbre.

• 61451 : Frais postaux.

• 4455 : Etat, TVA facturée.

Troisième étape : Si l'effet a été escompté, on passe l'écriture suivante à la date d'échéance de l'ancien effet :



# Chez le tiré ou souscripteur (le client) :

Première étape : L'avance de fonds :

On débite:

• Un compte de trésorerie.

Et on crédite le compte :

• 4411 : Fournisseurs.

# Deuxième étape : La création du nouvel effet :

On débite les comptes :

• 4411 : Fournisseurs.

• 63115 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement.

• 61671 : Droits d'enregistrement et de timbre.

• 61451 : Frais postaux.

• 34552 : Etat, TVA récupérable sur les charges.

Et on crédite le compte :

• 4415 : Fournisseurs, Effets à payer.

# **Application:**

DRIF/CDC-GC Page 79 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Le 05/05/2020 : L'entreprise NAJAT tire sur HAFIDI, la lettre de change n° 60 de 11 000 DH payable au 25/06/2020 acceptée le même jour.

Le 12/05/2020 : NAJAT endosse la lettre de change n° 60 à son fournisseur SALAMA.

Le 18/06/2020 : HAFIDI demande un report d'échéance de la lettre de change n° 60.

Puisque cet effet a été déjà endossé, NAJAT lui avance, par virement bancaire, le montant de l'effet et tire sur lui une nouvelle lettre de change n° 70 payable au 28/07/2020 en tenant compte des intérêts au taux de 12 %, de la récupération du timbre fiscal de 30 DH, et de la TVA au taux de 20 %.

Le 19/06/2020 : HAFIDI accepte la lettre de change n° 70.

Travail demandé: Passer les écritures nécessaires chez NAJAT et chez HAFIDI:

# **Solution:**

#### Chez NAJAT

• Nombre de jours de retard : Du 25/06 (ancienne échéance) au 28/07 (nouvelle échéance).

Juin: 05 jours (30-25)

Juillet: 28 jours

Total: 33 jours

• Intérêts de retard :

Intérêts ...... 121,00 (11 000 \* 12 % \* 33/360)

TVA...... 24,20 (121,00 \* 20 %)

Intérêts (TTC) ..... 145,20

DRIF/CDC-GC Page 80 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

1				
		05/05/2020	٦	
3425		Clients-Effets à recevoir	11 000	
	3421	Clients		11 000
		Lettre de change n° 60		
		12/05/2020	4	
4411		Fournisseurs	11 000	
	3425	Clients-Effets à recevoir		11 000
		Endossement lettre de change n° 60		
		18/06/2020	-	
3421		Clients	11 000	
	5141	Banques Ordre de virement n°		11 000
		Ordre de Virement n°		
3425		Clients-Effets à recevoir	11 175,20	
3423	3421	Clients  Clients	11 173,20	11 000.00
	7381	Intérêts et produits assimilés		121.00
	6167	Imp. Tax et Droits assimilés		30,00
	4455	Etat, TVA facturée		24,20
		Lettre de change n° 70		
	'			
Chez HAFII	Ι			
	ı	05/05/2020 —	7	
4411		Fournisseurs	11 000	
	4415	Fournisseurs-Effets à payer		11 000
		Lettre de change n° 60		
		12/05/2020	$\dashv$	
		Aucune écriture		
		18/06/2020	┨	
5141		Banques	11 000	
	4411	Fournisseurs		11 000
		Virement bancaire n°		
		19/06/2020	_	
4411		Fournisseurs	11 000	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	121,00	
6167		Imp. Tax et Droits assimilés	30,00	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	24,20	
	4415	Fournisseurs-Effets à payer		11 175,20
		Lettre de change n° 70		
	I		_	

# 3-3 Les effets impayés :

C'est le cas où l'effet n'est pas payé au moment de sa présentation à l'encaissement. On distingue deux cas :

- L'effet est présenté par le tireur ou le bénéficiaire.
- L'effet est présenté à l'encaissement par un tiers endossataire.

# 3-3.1 L'effet est présenté à l'encaissement par le tireur ou le bénéficiaire :

# **Application:**

L'entreprise SAMI présente le 15/10/2020 au souscripteur BAKIR un billet à ordre n° 15 échu, de 6 000 DH. BAKIR refuse de payer.

Le 18/10/2020, SAMI fait dresser un protêt faute de paiement dont le coût est de 450 DH.

## Travail demandé:

DRIF/CDC-GC Page 81 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Passer les écritures nécessaires :

- 1) Au journal de la société BAKIR.
- 2) Au journal de la société SAMI.

## **Solution:**

## Chez le souscripteur BAKIR :

Aucune écriture, la dette continue à figurer au crédit du compte « 4415 : Fournisseurs, Effets à payer » en attendant le dénouement (solution du problème), amiable ou judiciaire du litige.

#### Chez le bénéficiaire SAMI:

On constate la créance augmentée des frais du protêt :

		18/10/2020		
3421	Clients		6 450	
3425		Clients-Effets à recevoir		6 000
5161		Caisses		450
	Annulation de	e l'ancien effet n° 15 et paiement		
	des frais de pr	rotêt.		
				1

## L'effet est présenté à l'encaissement par un tiers endossataire :

# **Application:**

Le 17/02/2020 : NADA tire sur REDA une lettre de change n° 145 de 17 000 DH au 30/03/2020. La lettre de change est acceptée le jour même.

Le 20/02/2020 : La lettre de change n° 145 est endossée à HACHIMI.

Le 30/03/2020 : REDA refuse de payer HACHIMI.

Le 02/04/2020 : HACHIMI se retourne contre NADA et lui réclame le nominal augmenté de 300 DH des frais de protêt.

### Travail demandé:

Passer les écritures nécessaires :

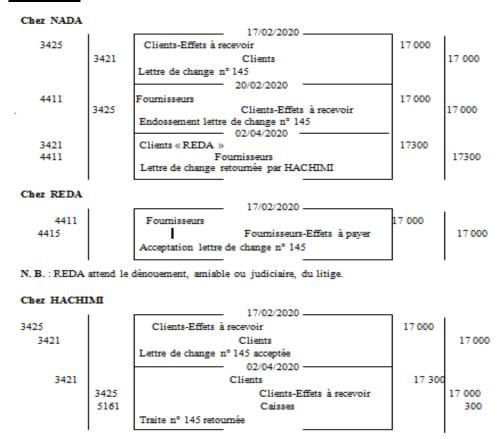
- 1) Au journal de la société NADA.
- 2) Au journal de la société REDA.
- 3) Au journal de la société HACHIMI.

DRIF/CDC-GC Page 82 /153



#### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

## **Solution:**



## **Conclusion:**

En guise de conclusion, on peut dire que les effets de commerce présentent trois avantages :

- ♦ C'est un moyen de paiement : Le bénéficiaire peut transmettre un effet de commerce à une autre personne qui lui doit de l'argent.

**SEQUENCE 4: LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT** 

**COMPTABLE: LE SYSTEME CENTRALISATEUR** 

**SECTION 1: LE SYSTEME CENTRALISATEUR** 

DRIF/CDC-GC Page 83 /153



## **Principe:**

Selon l'article 3 de la loi comptable 9-88 :

« Le livre-journal et le grand-livre peuvent être détaillés en autant de registres subséquents dénommés 'journaux auxiliaires' et 'livres auxiliaires' que l'importance ou les besoins de l'entreprise l'exigent.

Les écritures portées sur les journaux et les livres auxiliaires sont centralisés une fois par mois sur le livre-journal et le grand-livre ».

Il ressort de l'article précédent que le système centralisateur est fondé sur :

- ◆ La division du journal unique en plusieurs journaux auxiliaires, les enregistrements effectués dans ces journaux étant ensuite regroupés dans un journal général.
- ▲ La division du grand-livre en grands-livres auxiliaires avec utilisation d'un grand-livre général des comptes collectifs et généraux.
- L'existence des reports.

# I- Les journaux auxiliaires :

On peut créer les journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire de Caisse-recettes (ou caisse-débit),
- Journal auxiliaire de Caisse-dépenses (ou caisse-crédit),
- Journal auxiliaire de Banque-débit,
- Journal auxiliaire de Banque-crédit,
- Journal auxiliaire des achats à crédit,
- Journal auxiliaire des ventes à crédit,
- Journal auxiliaire des opérations diverses.......

#### N. B. :

Pour éviter le double emploi, il faut passer par l'intermédiaire des comptes d'attente suivants :

- Le compte « 5115 : Virements de fonds » pour les opérations entre les journaux de Caisses et de Banques.
- Les comptes « 3497 : Comptes transitoires ou d'attente-débiteurs » ou « 4497 : Comptes transitoires ou d'attente-créditeurs ».

DRIF/CDC-GC Page 84 /153



Mais, dans la pratique, pour les achats au comptant et les ventes au comptant, il est préférable de transiter par des comptes de fournisseurs ou de clients.

## **Application:**

La société « RAJA » utilise le système centralisateur et emploie les journaux-auxiliaires suivants :

J.A de Caisse, J.A Achats de marchandises, J.A Ventes de marchandises, J.A de banques, J.A O.D.

Durant le mois d'octobre 2020, elle a effectué, entre autres, les opérations suivantes:

03/10: Ventede marchandises facture V181: MB 20 000 DH (HT), TVA: 20%, à crédit.

12/10 :Ventede marchandises facture V182 : MB 60 000 DH (HT), TVA: 20%, escompte 2% ; règlement par virement bancaire.

19/10: Vente de marchandises, facture V183 : 100 000 DH (HT), emballages consignés 2 000 DH, TVA: 20 % ; règlement 60 000 en espèces et le reste à crédit.

#### TAF:

Présenter le journal auxiliaire ventes de marchandises et le centraliser au journal général au 30/10.

# **Solution:**

#### J.A ventes de marchandises

date	libellé	ellé Comptes à débiter			Comptes à créditer		
		3421	3497	6386	7111	4455	4425
03/10	Facture V181	24 000			20 000	4 000	
12//10	Facture V182		70 560	1 200	60 000	11760	
19/10	Facture V183	62 000	60 000		100 000	20 000	2 000
31/10	totaux	86 000	130 560	1 200	180 000	35 760	2 000

## Journal général :

	31/10	
3421	Clients	86 000
3497	Comptes transitoires	130 560
6386	Escomptes accordés	1 200

DRIF/CDC-GC Page 85 /153



### Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

7111	Ventes de marchandises	180 000
4455	Etat TVA facturée	35 760
4425	Clients-dettes pour emballages	2 000
	Centralisation du J.A Ventes	

DRIF/CDC-GC Page 86 /153